

Plan Climat Air Energie Territorial

Tome 3 - Programme d'actions

La terre, la mer, l'avenir en commun

    saintbrieuc-armor-agglo.fr



BINIC-ÉTABLES-SUR-MER // HILLION // LA HARMOYE // LA MÉAUGON // LANFAINS // LANGUEUX
LANTIC // LE BODÉO // LE FŒIL // LE LESLAY // LE VIEUX-BOURG // PLAINE-HAUTE // PLAINTEL
PLÉDRAN // PLÉRIN // PLŒUC-L'HERMITAGE // PLOUFRAGAN // PLOURHAN // PORDIC // QUINTIN
SAINT-BIHY // SAINT-BRANDAN // SAINT-BRIEUC // SAINT-CARREUC // SAINT-DONAN // SAINT-GILDAS
SAINT-JULIEN // SAINT-QUAY-PORTRIEUX // TRÉGUEUX // TRÉMUSON // TRÉVENEUC // YFFINIAC

Les 48 fiches actions du PCAET de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Rappel des orientations et nombre d'actions affectées		
1	Un aménagement territorial prenant en compte la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques	32 actions
2	L'efficacité énergétique et la réduction des impacts pour des activités économiques compétitives	17 actions
3	Le développement des énergies renouvelables et de récupération pour la sécurité et l'attractivité du territoire	12 actions
4	Un territoire stockant du carbone et s'adaptant au changement climatique	9 actions
5	L'exemplarité des collectivités	19 actions
6	L'implication de tous pour un territoire sobre et innovant	22 actions

Rappel des objectifs réglementaires et nombre d'actions affectées		
1	Réduction des émissions de GES	41 actions
2	Renforcement du stockage de carbone sur le territoire	5 actions
3	Maitrise de la consommation d'énergie finale	34 actions
4	Production et consommation des EnR, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	14 actions
5	Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur	9 actions
6	Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires	6 actions
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	32 actions
8	Evolution coordonnée des réseaux énergétiques	3 actions
9	Adaptation au changement climatique	12 actions

Priorité : maximale : rouge / forte : orange / jaune : moyenne

Lecture des impacts des actions : Impact 1 : faible / Impact 2 : moyen / impact 3 : fort

N°	Thématique	Orientations	Actions	Pilotes	Partenaires	Objectif régl.	Pr	2	3	2	3.3 et 3.4
1	Habitat	1	Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH32)	SBAA	Etat, communes, PEA, partenaires liés à l'habitat	1/3/6/7					
2	Habitat	1/6	Informers les habitants sur la rénovation énergétique et les éco-gestes à la maison	SBAA - ALEC	CDHAT, ANAH, Bâtipole, CAUE, Abieg	1/3/7/9		2	3	2	PLRH (sur 3 ans) : 3 M€ EIE (sur 3 ans) : 360 k€
3	Habitat	1/2/6	Structurer un réseau des professionnels du bâtiment pour l'accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation	Bâtipole	SBAA, ALEC, CAUE, Ordre des architectes	1/3/7/9		2	3	2	Conv SBAA CMA 22 : 31 250€ (18mois)
4	Aménagement	1/4	Planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte les thématiques climat-air-énergie	SBAA	Services de l'Etat, ADEUPA	1/2/3/7/9		3	3	3	Budget PLUi : 4 M€
5	Aménagement	1/2/3/6	Mettre en œuvre le projet cœur de Ville	SBAA - Ville St-B	Etat, ADEUPA, ANAH, Action Logement, Caisse des Dépôts, EPF	1/3/4/5/7		1	2	1	Pour l'ensemble des actions : 180M€
6	Déplacements	1	Mettre en œuvre le Plan de Déplacements Urbains	SBAA	Région, Etat, Communes, Département	1/3/7		3	3	3	Budget PDU : 25 M€ (2019-2029)
7	Déplacements	1/2	Développer les équipements nécessaires aux motorisations alternatives durables	SDE	SBAA, gestionnaire des réseaux	1/3/4/7		2	2	3	1 borne élec :10 k€ ; 1 station GNV : 1 M€
8	Activités éco	2/6	Développer une offre de formation spécialisée sur les domaines d'excellence du territoire notamment sur les matériaux et bâtiments durables	SBAA	Département, Univ Rennes 1, ANSES, Cnam, Zoopole Dév, ID Composite, Tremplin Carnot	1/3/6		1	1	1	A déterminer
9	Activités éco	2/6	Accompagner le changement des pratiques et l'innovation des entreprises et des industries	SBAA - CCI	Zoopole Dév.	1/3/7		2	2	2	A déterminer
10	Activités éco	1/2/4/6	Densifier et optimiser le foncier des Parcs d'Activités Economiques	SBAA	Communes, propriétaires fonciers, entreprises, PETR, acteurs éco	1/4/5		3	3	3	Les moyens humains internes
11	Activités éco	2/4/6	Poursuivre l'accompagnement aux améliorations des pratiques agricoles et encourager l'efficacité énergétique des exploitations agricoles	SBAA - CRAB	AELB, Région, Département	1/2/3/7/9		3	3	3	A déterminer
12	Activités éco	2/3/4/6	Encourager l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles	SBAA - CRAB - agriculteurs	Déshyouest, GP4E	1/2/3/4/6/9		1	2	2	15 k€ d'étude technico-économique ; 15k€ d'étude juridique

Envoyé en préfecture le 01/10/2019

Reçu en préfecture le 01/10/2019

Affiché le

ID : 022-200069409-20190926-DB_188_2019-DE

N°	Thématique	Orientations	Actions	Pilotes	Partenaires	Objectif régl.	Pr				
13	Activités éco	2/4/6	Co construire un projet alimentaire durable	SBAA	DRAAF, CIVAM, CRAB, MAB22, PETR agriculteurs, associations,...	1/3/7		2	1	1	A déterminer
14	Activités éco	2/6	Faciliter le développement de l'Economie Circulaire sur le territoire	SBAA	Région Bretagne, Kerval, CCI, ADEME	5/6		2	2	1	15 k€
15	Activités éco	2/6	Créer une recyclerie sur l'est du territoire	SBAA	Kerval, Acteurs locaux (Emmaüs..), Prestataires, Ecoorganismes	1/3		2	2	1	3 M€
16	Activités éco	1/2	Développer l'offre de mobilité sans voiture pour les touristes et en faire un atout pour l'attractivité de notre territoire	SBAA - OT	Professionnels du tourisme	1/3/7		1	1	1	A déterminer
17	EnR	3	Faciliter le développement de toutes les énergies renouvelables	SBAA	ALEC, Kerval	1/4/5/7/8		1	3	2	Fonds de chaleur territorialisé 350 k€; étude solaire : 10 k€, SEM Energie 22 : 6M€
18	EnR	2/3/5	Développer la valorisation énergétique issue des déchets/ressources du territoire	Kerval - Guyot	SBAA, industriels	1/4/5		2	3	1	Module de gazéification : 50 k€ +10 k€ par an
19	EnR	1/2/3	Favoriser la création de réseaux de chaleur industriels	SBAA	Kerval, Hôpital Yves Le Foll, bailleurs sociaux, SDE22, industriels	1/3/5/7/8		1	3	2	Pour la zone de l'hôpital : 5,5 M€
20	EnR	1/2/3/6	Accompagner les agriculteurs pour multiplier la production d'énergie renouvelable	CRAB	Agriculteurs, SBAA	1/3/4/5/6/7		2	3	2	A déterminer
21	EnR	1/2/3/4/6	Soutenir le développement de la filière bois	CRAB - SBAA	Agriculteurs, CRAB, ONF, Communes, ALEC	1/2/4/6		2	3	1	Test 2018: 10 k€ ; voie forestière : 60 k€
22	EnR	3	Développer les ENR pour les besoins en mobilité	SBAA	SDE, CRAB	1/4/7		2	3	2	A déterminer
23	EnR	3/6	Soutenir le développement des énergies citoyennes	SBAA	Citéwatt, Taranis, ALEC, Communes, SDE, dévelop privés	1/4/7		2	3	1	1000 € de surcoût par projet de financement participatif
24	EnR	1/3/5	Réaliser un schéma directeur de coordination des énergies	SBAA - SDE	Gestionnaires de réseaux, écoles d'ingénieurs	1/3/4/5/7/8		1	2	1	Logiciel de cartographie : 50 k€ + les moyens humains

Envoyé en préfecture le 01/10/2019

Reçu en préfecture le 01/10/2019

Affiché le

ID : 022-200069409-20190926-DB_188_2019-DE

N°	Thématique	Orientations	Actions	Pilotes	Partenaires	Objectif régl.	Pr				
25	Adaptation	1/4/6	Répondre aux principales vulnérabilités du territoire	SBAA - Région	DDTM22, CRAB, Région, communes Capt'air Bretagne	9		1	1	1	Intégré dans le budget PLUI, PLH et animation
26	Adaptation	1/4	Anticiper la prise en compte du changement climatique dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI	SBAA	Services de l'Etat	1/9		1	1	1	Etudes et AMO : 200 000 €
27	Adaptation	1/4/5	Adapter l'aménagement et l'entretien des espaces publics pour répondre aux enjeux climatiques	SBAA	Communes	1/2/3/7/9		1	1	1	A déterminer
28	Interne – Bât publics	1/5	Optimiser l'éclairage public	SDE - SBAA - Communes	ALEC	1/3		1	3	1	En cours 3M€ sur le territoire 465 000 € SBAA
29	Interne – Bât publics	1/5	Formaliser la politique bâtiments durables et développer un plan pluriannuel d'entretien	SBAA	ALEC, ADEME	1/3/7		2	3	2	0 €
30	Interne – Bât publics	1/5	Optimiser la gestion énergétique des Piscines	SBAA	Industriels, ADEME, ALEC	1/3		2	3	2	AMO pour la mise en place du CPE: <25k€ (2018)
31	Interne – Bât publics	1/5	Poursuivre et améliorer le suivi des consommations d'énergie des bâtiments publics dans le but de les réduire	SBAA - Communes - ALEC	SDE22, Fournisseurs, Gestionnaire de réseaux	1/3		2	2	1	1 ETP pour SBAA et 2,5 ETP pour l'ALEC
32	Interne - EnR	3/5	Développer les ENR et augmenter la part d'énergie verte sur le patrimoine public	SBAA - Communes	ALEC, SDE 22, Gestionnaires de réseaux, Fournisseurs	1/4/7		1	3	2	SBAA : <5000€/an pour l'électricité 100% renouvelable
33	Interne - Déchets	1/5	Réaliser et mettre en œuvre le Schéma directeur de la collecte	SBAA	Kerval	1/3/7		2	1	2	Etude : 100k€
34	Interne – Eau & Ass	1/5	Maintenir la production d'une eau de très bonne qualité en maîtrisant au mieux les dépenses énergétiques	SBAA	Agence de l'Eau Loire Bzh	1/3/7		2	2	2	Nouvelle usine : 30M€ ; A déterminer pour les autres projets
35	Interne – Eau & Ass	1/5	Optimiser la performance énergétique des systèmes d'assainissement	SBAA	Agence de l'Eau Loire Bzh	1/3/4/5/7		2	1	2	A déterminer
36	Interne - Déplacements	1/5	Réaliser un Plan de Déplacement Administration en impliquant les agents	SBAA	Syndicats	1/3/7		2	2	2	A déterminer
37	Interne - Déplacements	1/5	Mettre en place le suivi du parc auto tout en développant une stratégie de remplacement et les formations à l'éco conduite	SBAA	Baie d'Armor Transport, SDE22, gestionnaires réseaux	1/3/7		2	2	2	Bus : de 522k€ à 630k€ ; A déterminer pour les autres projets

Envoyé en préfecture le 01/10/2019

Reçu en préfecture le 01/10/2019

Affiché le

ID : 022-200069409-20190926-DB_188_2019-DE

N°	Thématique	Orientations	Actions	Pilotes	Partenaires	Objectif régl.	Pr				
38	Interne – Sensi	5/6	Elaborer un plan média du PCAET	SBAA		1/3/7/9					
39	Interne – Sensi	1/5	Impliquer les agents autour du PCAET et des éco-gestes	SBAA		1/3/7		2	2	2	0,2 ETP
40	Interne - Organi	1/5	Développer un parcours interne de formations "Climat- Air- Energie"	SBAA		1/3/4/7/9		2	2	2	0 €
41	Interne - Organi	5	Avoir une lecture climat-air-énergie des projets communautaires, notamment à travers le budget et ses outils	SBAA				2	2	2	A déterminer : personnel et études
42	Interne - Organi	1/2/5	Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics et formaliser la politique d'achat durable	SBAA		1/3/7/9		2	2	1	0 €
43	Sensi /participation	1/3/6	Poursuivre et multiplier les actions de sensibilisation au réchauffement climatique et à la transition énergétique pour les habitants et les scolaires	SBAA - ALEC	Communes, étab scolaires, Asso (Ecotone Nature, ABIEG 22,...)	1/3/7		2	2	2	8000€/an
44	Sensi /participation	1/6	Poursuivre la mise en œuvre du Plan de Prévention de Déchets	SBAA	Kerval, ADEME, Région, Eco-organismes, Office de tourisme	1/3/7		2	1	2	A déterminer
45	Sensi /participation	1/6	Développer la sensibilisation des usagers aux économies d'eau et à la préservation de l'environnement	SBAA		3/9		1	2	1	A déterminer
46	Sensi /participation	1/6	Informersur la qualité de l'air extérieure et intérieure	SBAA - AirBzh - Capt'Air Commun es	Communes, Préfecture, Région	7		1	1	2	20 000€ / an
47	Sensi /participation	6	Mettre en place l'animation territoriale et la participation citoyenne autour du plan climat	SBAA	Communes, Partenaires et citoyens investis			1	1	1	0,5 ETP
48	Sensi /participation	5/6	Suivre et évaluer le PCAET avec les parties prenantes	SBAA	Communes, Partenaires et citoyens investis			1	1	1	0 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2019

Reçu en préfecture le 01/10/2019

Affiché le

ID : 022-200069409-20190926-DB_188_2019-DE

N°	Nom Action		
1	Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH32)		
Orientation	1	Thématique	Habitat
Contexte			
<p>Saint-Brieuc Armor Agglomération a engagé, le 09 février 2017, une démarche d'élaboration de son nouveau Programme Local de l'Habitat afin de couvrir l'intégralité de son territoire pour la période 2019-2024 en cohérence avec le Projet de Territoire, le Plan de Déplacements Urbains et le Plan Climat Air Energie Territorial.</p>			
<p>Ce PLH concerne toutes les composantes de l'habitat : le logement public comme privé, le logement en location comme en accession, la construction neuve comme le traitement du parc existant, le logement comme les structures d'hébergement, les réponses aux besoins des habitants et de leur logement.</p>			
<p>Le 1^{er} arrêt du PLH a eu lieu le 20 décembre 2018, il sera adopté à la fin du premier semestre 2019. le second arrêt, après avis des communes et du PETR de Saint Brieuc a eu lieu le 21 mars 2019. Enfin, après avis favorable du CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) et de l'Etat , le PLH a été arrêté définitivement au conseil d'Agglomération du 11 juillet 2019.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<p>Objectifs croisés PLH/PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accentuer l'accompagnement des particuliers pour la rénovation thermique de leur logement - Améliorer la qualité du parc existant pour maintenir son attractivité - Diminuer l'étalement urbain en favorisant la lutte contre la vacance ou les transformations d'usage 		<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de logements rénovés et réhabilités sur le territoire - Revitalisation des centres bourgs et du centre ville - Réduction des consommations d'énergie et des GES - Amélioration de la qualité de l'air - Diminution de la consommation du foncier, notamment agricole 	
Descriptif de l'Action			
<p>Quatre orientations ont été retenues pour le PLH 32 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Affirmer la gouvernance du PLH a 32 2/ Contribuer a l'équilibre territorial au sein de l'agglomération 3/ Satisfaire les besoins en logements et favoriser les parcours résidentiels 4/ Répondre aux besoins spécifiques <p>L'axe 2 traite de la question du foncier et du renouvellement urbain (densification, dents creuses, vacance,...) Le scénario retenu, appelé « volontariste maîtrisé » réduit les constructions en extension urbaine. En effet, sur un objectif de production de 850 logements par an, la répartition se fera de la manière suivante : 61% par extension urbaine, 33% par construction dans le tissu urbain et 6% de transformation urbaine et de remise sur le marché de logements vacants.</p> <p>L'axe 3 précise, en lien avec les objectifs fixés par le PCAET, les ambitions en termes de rénovation thermique et de construction exemplaire et innovante. On peut détailler ici 2 actions :</p> <p>Action 3.3 Rénover le parc privé : Rénov'action Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 1 : l'amélioration des logements, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat (PIG précarité logement) Objectif quantitatif : 1 900 logements à réhabiliter sur 6 ans (2019-2024) - Mesure 2 : l'amélioration du parc de logements du centre-ville de Saint-Brieuc, dans le cadre de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat privé Renouvellement Urbain). Objectif quantitatif : 350 logements à réhabiliter sur 6 ans (2019-2024) - Mesure 3 : l'amélioration des parties communes et des équipements dans les copropriétés dégradées de Saint-Brieuc, dans le cadre de l'OPAH Copros. Objectif quantitatif : 600 lots d'habitation à réhabiliter sur 6 ans (2019-2024) 			

Mesure 4 : l'amélioration des logements, hors dispositif soutenu par l'ANAH (20

Mesure 5 : l'auto-réhabilitation accompagnée

Mesure 6 : le Service Local d'Information pour la maîtrise des Energies (SLIME)

Action 3.4 Rénover le parc public

Avec l'objectif de soutenir la réhabilitation du parc public social existant, notamment en améliorant les performances thermiques.

Il est à noter que toutes les actions et mesures du PLH sont cotées de 1 à 3 en fonction des impacts Climat Air Energie, comme dans le PCAET, afin d'illustrer graphiquement les liens forts entre le PCAET et le PLH et surtout, évaluer par un référentiel commun la contribution du PLH à l'atteinte des objectifs du PCAET.

Les objectifs de rénovation sont fixés dans le PLH puis déclinés dans le guide des aides habitat actualisé tous les ans. Ce document, à partir du cadre donné par le projet de territoire, les orientations et le programme d'actions du PLH32, le PCAET et les travaux de l'observatoire..... regroupe et détaille tous les dispositifs opérationnels et thématiques du PLH (montants des aides, conditions d'attributions, critères spécifiques...). Il touche notamment le financement du logement social, l'amélioration de l'habitat privé, l'accession à la propriété et la politique foncière habitat.

Sur la durée du PLH, il est prévu de réhabiliter sur le plan énergétique 4 500 logements privés et 300 logements publics.

Parmi les points importants et à soulever figurent un renforcement de l'éco conditionnalité des aides aux travaux dans l'habitat existant, l'encouragement du recours aux énergies renouvelables, un accompagnement nouveau des bailleurs sociaux afin de réhabiliter lourdement leur parc, à avoir recours aux acquisitions-améliorations et une modularité des aides de SBAA selon si le projet est en dehors ou en dedans de l'enveloppe urbaine

Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération
Partenaires	Etat, communes, personnes publiques associées (Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental, Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement ...), l'ensemble des partenaires liés à l'habitat et autres
Calendrier	Décembre 2018 : 1 ^{er} arrêt du PLH + envoi du PLH aux communes (2 mois pour réponse) Mars-avril 2019 : 2 ^{ème} arrêt du PLH juin 2019 : Adoption définitive du PLH
Budget	10,2 M€ de dépenses d'investissement pour les actions 3.3 et 3.4 et 0,6 M€ en fonctionnement pour 3.3
Financement possible	Région : Soutien de l'innovation en matière de matériaux et de technologies dans le cadre du Plan bâtiment durable (appel à projets bâtiment performants)

Indicateurs de suivi

- Nombre de logements énergivores réhabilités
- L'évolution de la consommation énergétique du parc de logement
- L'évolution des émissions de GES et des polluants atmosphériques du parc de logement

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
2	Informers les habitants sur la rénovation énergétique et les éco-gestes à la maison		
Orientation	1 et 6	Thématique	Habitat
Contexte			
<p>Le secteur résidentiel représente 37% des consommations énergétiques du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, soit le secteur le plus important avec 41% du parc de logement en classe énergétique E, F et G.</p> <p>Les particuliers ont un rôle essentiel dans la rénovation du parc de logement et c'est pour cela qu'il est primordial de mettre en place un accompagnement efficace avec un réseau d'acteur complet qui commence à se mettre en place sur le territoire avec la création, fin 2016, d'une plateforme locale de rénovation de l'habitat : Rénov'action.</p> <p>Aujourd'hui, le point d'entrée de la plateforme est l'Espace Info Habitat (EIH), nouveau service public de Saint-Brieuc Armor Agglomération ouvert aux habitants du territoire. Il permet d'accompagner les ménages dans leurs projets et démarches habitat. Cet espace intègre notamment, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) qui informe et sensibilise sur la question de l'énergie dans les logements.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les ménages pour un maximum de passage à l'acte, une rénovation massive et de qualité des logements - Développer la prise en compte de la sobriété énergétique, première étape de la transition énergétique - Répondre aux objectifs fixés par le SRCAE 		<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation énergétique du secteur résidentiel - Baisse des émissions de GES du secteur résidentiel - Réduction de la précarité énergétique - Amélioration de la qualité de l'air intérieur 	
Descriptif de l'Action			
<p>Dans le cadre de la plateforme Rénov'action, la mission d'information et d'accompagnement est structurée en plusieurs services aux particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une porte d'entrée unique pour accueillir et informer les ménages: l'Espace Info Habitat - un accompagnement technique et administratif aux programmes de travaux en aidant les particuliers à qualifier leurs besoins - un accompagnement financier aux travaux, tout en sécurisant la réalisation et la qualité des travaux - des animations adaptées pour promouvoir la rénovation énergétique performante (salon de l'habitat, organisation de visites de chantiers, forum,...) - un accompagnement spécifique pour les ménages en précarité énergétique (SLIME) <p>L'objectif inscrit dans la plateforme est d'accompagner 665 ménages par an sur une durée de 3 ans (2017-2019). Les bilans de la 1^e et de la 2^{ème} année de fonctionnement montrent que les résultats vont au-delà des objectifs : 1145 personnes accompagnées en 2017 pour 814 logements rénovés ou en cours de rénovation et, 1204 personnes accompagnées en 2018 pour 1079 logements rénovés ou en cours de rénovation (toutes rénovations confondus)</p> <p>La plateforme « Rénov'action » est un guichet unique, elle vise autant les publics ANAH que les autres publics. Des objectifs par public sont définis dans le PLH (2430 rénovations ANAH sur les secteurs programmés PIG et OPAH, et 2070 rénovations hors-ANAH via les conseils – diagnostics – accompagnements proposés par l'Espace Info Habitat sur la période 2019-2024). Ceux-ci seront repris dans le cadre de la plateforme.</p> <p>Au-delà de 2019, la plateforme Rénov'action devrait se poursuivre avec la mise en place du nouveau Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPEEH) au regard des préconisations nationales.</p>			
Pilote / Maître d'ouvrage		Saint-Brieuc Armor Agglomération, ALEC	
Partenaires		Partenaires opérationnels : ALEC, ADIL, CAUE, Opérateurs ANAH, Bâtipole, Abieg,...	

	Partenaires financiers : Région Bretagne Fondation l'Abbé Pierre
Calendrier	Durée de la convention PLRH : 2017 – 2019
Budget	PLRH : 1,7 M€ en fonctionnement et 1,3 M€ en investissement sur 3 ans dont EIE : 360 k€ sur 3 ans (2018-2020)
Financement possible	PLRH : 280 000 € sur trois ans – fonctionnement (50% Etat, 50% région) PLRH : 600 000 € sur trois ans – aides à la rénovation – ANAH EIE : 360 k€ sur 3 ans (50% Etat/Ademe, 50% Région)
Indicateurs de suivi	
- La consommation énergétique du secteur résidentiel - Le nombre de logements rénovés	

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
3	Structurer un réseau des professionnels du bâtiment pour l'accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation		
Orientation	1, 2 et 6	Thématique	Habitat
Contexte			
Le secteur résidentiel représente 37% des consommations énergétiques du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération soit le secteur le plus important avec 41% du parc de logement en classe énergétique E, F et G. Les particuliers ont un rôle essentiel dans la rénovation du parc de logement et c'est pour cela qu'il est primordial de mettre en place un accompagnement efficace avec un réseau d'acteur complet qui commence à se mettre en place sur le territoire avec la création d'une plateforme locale de rénovation de l'habitat.			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place et développer une relation de coopération entre les plateformes et les entreprises - Renforcer la montée en compétence des entreprises - Valoriser les savoir-faire des entreprises et conforter leur stratégie de communication auprès du public - Favoriser la coordination des entreprises 		<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation énergétique du secteur résidentiel - Baisse des émissions de GES et des polluants atmosphériques du secteur résidentiel 	
Descriptif de l'Action			
<p>Une condition importante de réussite du développement de la rénovation de l'habitat est la mobilisation des professionnels pour proposer une offre adaptée aux enjeux et répondant aux attentes des particuliers. Au regard de ces éléments, la CMA 22 a proposé, pour mobiliser les professionnels, une offre de service afin de répondre à la fois aux attentes des entreprises et de la plateforme de la rénovation de l'habitat pour un meilleur accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation. C'est dans cette optique que Saint Brieuc Armor Agglomération a signé une convention d'attribution de subvention avec la CMA 22. Les actions vers les artisans et les entreprises du bâtiment sont organisées en partenariat avec les structures représentatives du monde professionnel et des partenaires de la plateforme.</p> <p>L'offre de service comprend le socle commun d'actions suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un parcours de trois réunions thématiques, proposé à l'ensemble des entreprises artisanales du territoire - La promotion des savoir-faire locaux - Des rencontres destinées à favoriser l'instauration d'une collaboration plus étroite entre les architectes, les maîtres d'œuvre et les entreprises artisanales - La programmation de formations territorialisées <p>Dans le cadre de la plateforme Rénov'action, l'ALEC appelle aussi directement les artisans en cas de problématique de performance énergétique identifiée sur un devis, contribuant au développement d'une offre locale de qualité.</p>			
Pilote / Maître d'ouvrage	Bâtipole		
Partenaires	Saint-Brieuc Armor Agglomération, ALEC, Ordre des architectes, CAUE		
Calendrier	Durée de la convention : décembre 2017 – août 2019		
Budget	31 250€		
Financement possible			
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - La consommation énergétique du secteur résidentiel - Le nombre de logements rénovés - Le nombre d'entreprises inscrites dans le réseau 			

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
4	Planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte les thématiques climat-air-énergie		
Orientation	1 et 4	Thématique	Aménagement
Contexte			
<p>Saint-Brieuc Armor Agglomération est compétente en matière de "Plan local d'urbanisme (PLU)" depuis le 27 mars 2017.</p> <p>A ce titre, elle met en œuvre, pour le compte de ses communes membres, les procédures d'évolution des documents d'urbanisme communaux, en vigueur jusqu'à l'approbation d'un PLU intercommunal.</p> <p>Le lancement d'un PLU intercommunal (PLUi) est programmé fin mai 2018 pour une date d'approbation prévue au mieux fin 2023. Ce PLUi prendra en compte le Plan Climat Air Energie Territorial.</p>			
Objectifs	Effets attendus		
<p>Les PLU communaux en cours de révision/élaboration et le futur PLUi doivent répondre aux objectifs généraux fixés dans l'article L.101-2 du code de l'urbanisme, dont entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables. 	<p>En matière d'énergie et de climat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre le changement climatique ; - Encouragement, par les règles d'urbanisme, de la performance énergétique des constructions et des aménagements urbains tenant compte notamment des apports solaires. <p>En matière de renouvellement urbain et de consommation d'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels - Lutte contre l'étalement urbain en optimisant le foncier constructible via le renouvellement urbain et l'utilisation des dents creuses - Adoption des dispositions permettant de mettre en place des densités qui optimisent la consommation de foncier, tant pour l'habitat que pour les autres usages <p>En matière d'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutient de la réhabilitation du bâti ancien et énergivore, par un règlement adapté <p>En matière économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimisation du foncier économique et favoriser la reconversion des friches <p>En matière de mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réponse collective aux enjeux de mixité des fonctions pour diminuer les obligations de mobilité - Mise en place d'un urbanisme permettant de développer la pratique des mobilités alternatives à la voiture (perméabilité des ilots, aménagements urbains,...) <p>En matière d'environnement et de paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation de l'espace agricole, naturel et littoral, préservation et restauration les continuités écologiques, la trame verte et bleue, le maillage bocager et les zones humides ; 		

- Préservation et valorisation et paysager ;
- Prise en compte des risques et nuisances de toute nature, diminution des risques sur les biens et les populations, gestion durable des ressources et préservation la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol ;
- Promotion d'un urbanisme qui préserve et valorise la biodiversité, les écosystèmes, les ressources naturelles et les paysages.

Descriptif de l'Action

S'assurer, dans les procédures de révision/élaboration de PLU, voire de modification, que les règles édictées dans le règlement ou les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) favorisent :

- La performance énergétique des constructions et des aménagements urbains (exemple d'actions : Imposer dans les procédures de ZAC la réalisation d'un îlot à haute performance énergétique, imposer un quota de production d'énergie renouvelable selon la taille ou le budget de l'opération ...)
- Le renouvellement urbain et l'utilisation des dents creuses
- Des densités qui optimisent la consommation de foncier, tant pour l'habitat que pour les autres usages
- La réhabilitation du bâti ancien et énergivore (en lien avec la fiche 1 : PLH)
- L'optimisation du foncier économique et la reconversion des friches (en lien avec la fiche 20 : Favoriser les réseaux de chaleur industriels et la fiche 19 : valorisation énergétique des déchets et ressources locales)
- La diminution des obligations de mobilité
- La pratique des mobilités alternatives à la voiture (en lien avec la fiche 6 : PDU)
- La réduction de l'imperméabilisation des sols (en lien avec la fiche 28 : Adapter l'aménagement et l'entretien des espaces publics pour répondre aux enjeux climatiques)

Prendre en compte les orientations du PCAET pour l'élaboration du PLUi dans la mesure où elles peuvent trouver une application dans un document d'urbanisme, notamment les dispositions mentionnées ci-dessus.

Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération en étroite collaboration avec ses communes membres
Partenaires	Services de l'Etat, Agence d'urbanisme ADEUPA
Calendrier	10 révisions/élaborations de PLU en cours ; 1 PLUi en cours de prescription
Budget	Budget du PLUi = 4 M €
Financement possible	Subventions éventuelles de l'Etat

Indicateurs de suivi

- La quantité de terres agricoles et naturelles consommées
- L'évolution des émissions de GES
- L'évolution de la densification
- L'évolution des distances de déplacement domicile-travail

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
5	Mettre en œuvre le projet Cœur de Ville		
Orientation	1, 2, 3 et 6	Thématique	Aménagement
Contexte			
<p>Le Premier Ministre a lancé fin 2017 un plan national intitulé « Action Cœur de Ville » dédié aux enjeux des villes moyennes. Pour rappel, 34% de cellules commerciales en centre historique sont vides et 20% des logements sont vacants sur le même périmètre.</p> <p>Une enveloppe de 5 Mds€ a été annoncée, avec des financements attendus de l'ANAH (1Md€), d'Action Logement (1,5Md€), de la Caisse des Dépôts et Consignations (1Mds de fonds propres, 700M€ de prêts), et de l'Etat au travers du FSIL.</p> <p>Les villes éligibles sont les villes d'envergure régionale, hors métropoles. Elles doivent bénéficier d'un portage de la commune et de l'agglomération, et avoir élaboré des stratégies, structuré des ingénieries et muri des plans d'actions. Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Ville de Saint-Brieuc ont été retenus pour ce dispositif. Les actions proposées sont en cours de validation par les financeurs.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Rénover massivement le centre ville - Renforcer la centralité et le rôle de locomotive de la ville centre 		<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la vacance des logements et des commerces - Ville plus attractive et innovante 	
Descriptif de l'Action			
<p>Le plan d'action présenté comprend 7 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat / Cadre de Vie / Nature en Ville / Energie : de nombreuses actions sur la rénovation thermique du parc ancien (copropriétés dégradées, travaux embarqués d'isolation extérieur, réhabilitation du parc social...) sur le développement des EnR (récupération de chaleur des eaux usées, solaire photovoltaïque,...) et sur la nature en ville (végétalisation et perméabilité des aménagements, agriculture urbaine...). - Commerce, Tertiaire, Vocation Culturelle : la reconversion des friches tertiaires, le projet Totem réhabilitant l'ancienne CAF - Services Publics : dont les projets structurants de transports en commun - Ville intelligente : les vélos électriques en libre service, l'économie circulaire, la Smart City, le développement de démonstrateurs d'énergies renouvelables et la Logistique urbaine - Fonctions tertiaires supérieures : le laboratoire d'éco-conception - Communication <p>Les prochaines étapes consistent à préciser les mises en œuvre en 2018 et finaliser le plan de financement.</p>			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération et Ville de Saint-Brieuc		
Partenaires	Services de l'Etat, Agence d'urbanisme ADEUPA, ANAH, Action Logement, Caisse des Dépôts, EPF		
Calendrier			
Budget	Candidature AAP : 180 M€ si toutes les actions sont mises en œuvre		
Financement possible	ANAH, Action Logement, Caisse des Dépôts et l'Etat au travers du FSIL		
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Le taux de vacances commerciales et de logement - Le nombre de logements rénovés - La quantité de panneaux solaires photovoltaïque installée en m² - Les m² d'espaces verts créés 			

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
6	Mettre en œuvre le Plan de Déplacements Urbains		
Orientation	1	Thématique	Déplacements
Contexte			
<p>Outil global de planification de la mobilité à l'échelle d'une agglomération, le PDU définit les principes d'organisation du transport et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus.</p> <p>Renforcé par plusieurs lois entre 2000 à 2010, il coordonne des politiques sectorielles portant sur les modes alternatifs à la voiture, la voirie et le stationnement en intégrant plusieurs enjeux transversaux : la protection de l'environnement, l'intégration entre politiques urbaines et de mobilité, l'accessibilité des transports pour tous ou encore la sécurité des déplacements.</p> <p>Au-delà de la planification, le PDU est aussi un outil de programmation, car il hiérarchise et prévoit le financement de ses actions, et ses mesures s'imposent aux plans locaux d'urbanisme, aux actes et décisions prises au titre des pouvoirs de police du maire et des gestionnaires de voirie.</p> <p>Le PDU de SBAA est une démarche volontaire puisque la loi rend obligatoire l'élaboration d'un PDU pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants au sens géographique du terme. Le choix a été fait de se conformer à une démarche à caractère obligatoire.</p> <p>La révision du Plan de Déplacements Urbains de Saint-Brieuc Armor Agglomération a été lancée par délibération en mars 2016. Une démarche de concertation élargie a été mise en place afin de s'appuyer sur l'expertise des partenaires et des usagers. 5 temps de concertation (séminaire, forum, ballade, réunion publique) ont rassemblé plus de 400 personnes entre mars 2017 et juin 2018.</p> <p>Le PDU a été arrêté lors du Conseil d'Agglomération du 20 septembre 2018. Il sera définitivement approuvé au 1^{er} semestre 2019. Le PDU constitue le volet mobilité du PCAET.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<p>- Le PDU dispose d'un ensemble de leviers permettant de favoriser le report des modes individuels motorisés vers leurs alternatives. Il vise ainsi à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer les transports collectifs ; - développer les modes les moins polluants que sont la marche et le vélo ; - agir sur la voiture en améliorant l'usage de la voirie dans l'agglomération par un partage entre les modes et des mesures d'information sur la circulation ; - agir sur le stationnement public de l'ensemble des modes en définissant la réglementation et la tarification 		<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des émissions de GES - Baisse des émissions de polluants atmosphériques - Baisse du trafic automobile notamment pour les trajets intra-agglomération - Augmentation des modes de déplacement alternatifs : transport en commun, vélo, marche, covoiturage, etc 	
Descriptif de l'Action			
<p>Le projet de plan d'actions du PDU 2020/ 2030 retenu lors du Conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 a retenu 34 actions regroupées dans 6 thématiques :</p> <p>1) Accompagner la restructuration du réseau TUB sur le pôle urbain dans le cadre du projet TEO :</p> <p>1.1 Engager les réflexions autour d'un second axe fort en transport collectifs</p> <p>1.2 Développer des P+R pour inciter au report modal</p> <p>1.3 Tirer les lignes fortes jusqu'aux échangeurs de la rocade de déplacements</p> <p>1.4 Développer des lignes tangentielles évitant des trajets via le centre-ville de Saint-Brieuc</p>			

- 1.5 Renouveler le parc de matériel roulant en répondant aux enjeux de développement durable
 1.6 Engager une réflexion pour améliorer les mobilités touristiques du territoire
 1.7 Veiller à des conditions d'intermodalité modes doux optimisées sur les principaux arrêts TC routiers

2) Développer les solutions intermodales dans les secteurs périurbains et ruraux :

- 2.1 Veiller à un niveau de desserte TC convenable sur les polarités périphériques en s'appuyant sur les lignes sortantes
 2.2 Compléter le maillage d'aires de covoiturage
 2.3 Valoriser une plateforme de covoiturage de proximité
 2.4 Revoir l'organisation des lignes Proxitub pour assurer une accessibilité aux lignes fortes
 2.5 Veiller à des correspondances facilitées entre offre TUB et TER / TGV
 2.6 Encourager l'usage des TC pour la desserte d'événements d'intérêt communautaire
 2.7 Expérimenter et évaluer la possibilité de transporter des vélos dans les bus

3) Accroître la pratique cyclable :

- 3.1 Etendre le Schéma Directeur Cyclable à l'ensemble des communes de SBAA
 3.2 Sécuriser les intersections structurantes
 3.3 Poursuivre le développement du stationnement vélo sur le territoire
 3.4 Améliorer le jalonnement des itinéraires cyclables
 3.5 Etendre le dispositif Rou'Libre en augmentant le nombre de points de retrait
 3.6 Etudier les emprises ferroviaires et analyser leurs potentiels

4) Renforcer les centralités du territoire :

- 4.1 Améliorer les modes actifs dans le centre-ville de Saint-Brieuc et inciter au report modal
 4.2 Identifier dans les communes périphériques et rurales de nouveaux points d'arrêts développés comme des PEM
 4.3 Poursuivre les efforts en matière d'apaisement des vitesses et de partage de la voirie dans le cadre de Plans Piétons communaux
 4.4 Mieux encadrer les pratiques de stationnement
 4.5 Poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de la Charte Urbanisme et Déplacements

5) Anticiper le bouleversement des circulations induit par la rocade de déplacements :

- 5.1 Définir une hiérarchisation progressive du réseau viaire
 5.2 Requalifier la rocade urbaine D700/D712 en boulevard pour limiter le trafic de transit
 5.3 Poursuivre la requalification des pénétrantes urbaines pour favoriser les modes alternatifs
 5.4 Améliorer le jalonnement pour inciter à l'usage de la rocade de déplacements et de la N12

6) Des actions d'accompagnement à la mise en œuvre du PDU :

- 6.1 Déployer un outil connecté en lien avec la mobilité et multithématique
 6.2 Développer un outil permettant aux usagers de pointer des dysfonctionnements
 6.3 Créer un groupe de citoyen dédié aux mobilités
 6.4 Poursuivre la réalisation des Plans de Déplacements à destination des salariés
 6.5 Mettre en place un programme de suivi du PDU

Chacune des 34 actions est décrite dans une fiche, qui indique notamment son impact sur le climat, l'air et l'énergie. Ce programme d'actions sur 10 ans a pour objectif de contribuer aux objectifs territoriaux inscrits dans le PCAET notamment : -24% de consommations d'énergie entre 2010 et 2030 dans le secteur des déplacements, - 45% d'émissions de gaz à effet de serre sur la même période, ainsi qu'à la réduction des polluants atmosphériques.

Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité durable (AOMD) est le chef d'orchestre de la mise en œuvre du PDU.
Partenaires	Sont associées à la mise en œuvre les autres AOM (Région/ Etat) et les gestionnaires de voirie (Communes/ Département/ Etat)
Calendrier	2019/2029

Budget	Coût PDU : 21,2M€ sur 10 ans y compris réseau TUB	
Financement possible		
Indicateurs de suivi		
<p>Les indicateurs sont propres à chacune des fiches actions. Une des actions (6.5) consiste à mettre en place un comité de suivi du PDU qui devra se réunir 2 fois/ an afin d'évaluer les mesures entreprises et recadrer certaines actions.</p> <p>Exemples d'indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Linéaire d'aménagement cyclable réalisé - Evolution des validations aux arrêts de bus des parcs relais - Evolution de la fréquentation des lignes Tibus et Proxitub <p>- Evolution des émissions de GES du secteur des transports - Evolution des émissions de NOx et des particules fines (PM2.5 et PM10) du secteur des transports</p>		

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
7	Développer les équipements nécessaires aux motorisations alternatives durables		
Orientation	1 et 2	Thématique	Déplacements
Contexte			
<p>Les transports représentent 29% des émissions de GES (1^{er} secteur émetteur de GES) et 30% de la consommation énergétique de Saint-Brieuc Armor Agglomération mais aussi 68% des émissions d'oxyde d'azote (NOx) et plus de 20% des émissions de particules fines.</p> <p>Aujourd'hui, la majorité du parc automobile du territoire est constitué de véhicules essences ou diesels, des carburants polluants qui font face à des incertitudes sur leur avenir (raréfaction de la ressource, augmentation des prix). La mise en place d'infrastructures pour permettre le développement de véhicules avec de nouvelles motorisations moins polluantes et durables semble essentielle pour répondre aux futurs besoins de déplacements.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
- Augmenter l'utilisation de véhicules électriques, hybrides, Gaz Naturel Véhicule, bio-GNV, hydrogène		- Baisse des émissions de GES et des polluants atmosphériques et des nuisances sonores	
Descriptif de l'Action			
<p>Le SDE 22 souhaite encourager les mobilités durables en mettant à disposition des usagers les infrastructures nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le réseau de 34 bornes de charges pour véhicules électriques (à destination des véhicules légers) sur le territoire qui est mis en place depuis fin 2017. - Créer de stations d'avitaillement en Gaz Naturel Véhicules (ciblant principalement les véhicules lourds mais ouvertes à tout type de véhicule) dans le cadre d'un schéma régional. - Projet d'organisation d'un groupement de commandes pour permettre aux collectivités déjà desservies par un réseau de distribution publique de gaz d'installer des micro-stations GNV (pour les véhicules légers et utilitaires) <p>Saint-Brieuc Armor Agglomération se veut partenaire et facilitatrice de toutes ces initiatives. Concernant notamment les stations GNV, elle est partie prenante du groupe de travail, mis en place par l'AZIC pour étudier l'installation d'une station sur le secteur des Châtelets qui pourrait alimenter les camions de transporteurs de la zone, les bus et les BOM (lien fiches action 22 et 37).</p>			
Pilote / Maître d'ouvrage	SDE 22		
Partenaires	Saint-Brieuc Armor Agglomération, gestionnaires de réseaux		
Calendrier	Réseau de bornes électriques : 2016-2018 Station GNV : <ul style="list-style-type: none"> - 2019-2020 : lancement du schéma régional - Saint-Brieuc Armor Agglomération : pré-étude de faisabilité sur la zone des Châtelets 		
Budget	Une borne électrique normale : 10 000€ (lors de la dernière convention avec le SDE 22, participation de l'agglomération à hauteur de 500€) Borne rapide : 50 000 € (participation de SBAA 2500€) Station GNV : environ 1 million d'€ (une station poids lourds pour 30 à 50 véhicules par jour avec 2 pistes)		
Financement possible	Région et Ademe : Accompagnement des acteurs des territoires à l'optimisation de leurs flottes et de nouveaux services de mobilités, Soutien à la mobilité électrique avec le développement d'un réseau de 950 bornes de recharge électriques, Développement d'un réseau de stations GNV Certificats d'économie d'énergie		

Etat : bon état écologique

Indicateurs de suivi

- Les émissions de GES des transports
- Le nombre de véhicules poids lourds roulant au GNV
- Le nombre de recharge et le nombre d'usager des bornes électriques
- La quantité d'énergie délivrée par les stations et des bornes de recharge
- La distance moyenne estimée parcourue par un véhicule rechargé à une borne électrique

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
8	Développer une offre de formation spécialisée sur les domaines d'excellence du territoire notamment sur les matériaux et bâtiments durables		
Orientation	2 et 6	Thématique	Activités économiques
Contexte			
Des laboratoires de recherche importants sont présents sur le territoire comme l'antenne IETR à l'IUT des Saint-Brieuc sur les matériaux, cofinancé par l'Agglomération.			
Les cursus de formation dans ces domaines sont « plafonnés » à BAC+2/3.			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Créer une véritable dynamique de développement basée sur 2 référentiels RFI (Recherche, Formation, Innovation) complets - Créer les conditions d'un véritable transfert de technologie issu d'une recherche locale - Créer des synergies entre les acteurs de recherche du département 		<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre d'étudiants - Nouvelles offres de formations à Bac+5 - Possibilité de faire un cursus complet à bac+5 sur le territoire - Développement de l'attractivité étudiante - Développement du transfert de technologies des laboratoires vers les entreprises locales - Attractivité des entreprises du secteur sur le territoire 	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier les collaborations de recherche entre l'IUT et l'ANSES - Ouvrir une nouvelle filière d'ingénieurs polyvalents par alternance - Développer la recherche en ingénierie des matériaux - Elargir le spectre de compétences de la plateforme ID Composite <p>Saint-Brieuc Armor Agglomération peut accompagner par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation financière aux études de faisabilité - Soutien financier à l'amorçage de formation - Soutien financier à la construction de bâtiments - L'acquisition d'équipements de recherche - Soutien financier pour le fonctionnement de la plateforme ID Composite 			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
Partenaires	Conseil Départemental des Côtes d'Armor, l'Université Rennes 1, Cnam, Zoopole Développement, ID Composite, Tremplin Carnot		
Calendrier	2018-2024		
Budget	Etude de faisabilité : 7500€ Inconnu à ce jour (25/05/2018) pour les autres étapes		
Financement possible	Des fonds de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département		
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets de recherche partagés - Nombre d'étudiants 			

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
9	Accompagner le changement de pratiques et l'innovation des entreprises et des industries		
Orientation	2 et 6	Thématique	Activités économiques
Contexte			
<p>Le Conseil d'Agglomération a adopté son cadre stratégique de développement économique pour la période 2018-2024. Ce document a vocation à déterminer les grands enjeux économiques pour le territoire et définir des principes d'actions à conduire en priorité. Dans ce cadre, Saint-Brieuc Armor Agglomération poursuit et développe l'accompagnement des entreprises qui peut se traduire sous forme d'aide à l'investissement pour leur développement.</p> <p>En parallèle, la CCI 22 propose des accompagnements complémentaires, notamment des diagnostics énergie.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'exemplarité et l'innovation des entreprises sur les thématiques climat-air-énergie - Baisser la consommation énergétique des entreprises de l'agglomération à travers des actions simples et peu coûteuses 		<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de l'efficacité énergétique dans les politiques d'aides économiques - Une baisse de la consommation énergétique du secteur tertiaire 	
Descriptif de l'Action			
<p>La CCI 22, en partenariat avec SBAA, va proposer aux entreprises (dans un premier temps spécifiquement les commerces), un état des lieux de leurs consommations énergétiques afin d'évaluer leurs performances suivi d'une proposition de pistes d'économies d'énergie sous la forme d'un plan d'action.</p>			
<p>Contenu et mise en œuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ciblage zone géographique et typologie de commerces concernés - Définition d'une action ponctuelle (duplicable) - Création d'un support de communication dédié à l'action - Diffusion de l'information - Action ponctuelle de démarchage des commerces pour leur présenter la prestation - Réalisation des Visites Energie dans les commerces ayant répondu favorablement à la prestation - Réalisation d'un bilan de l'action entre les différents acteurs 			
<p>Contenu de la prestation (gratuite pour l'entreprise, environ ½ journée en entreprise) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite du site - Réalisation d'un questionnaire détaillé sur les consommations d'énergie (chauffage, éclairage, production de froid, etc...) - Analyse des factures d'énergie - Elaboration d'un plan d'actions classées en 3 niveaux (actions à coût nul, à coût faible, ou avec investissement) - Remise d'un document de synthèse au terme de l'étude 			
<p>A terme et en fonction du bilan des diagnostics proposé par la CCI, un service type « conseil en énergie partagé » pourrait être mis en place.</p>			
<p>Dans un second temps, Saint-Brieuc Armor Agglomération, dans le cadre de la révision de ses dispositifs d'aides aux entreprises (notamment l'aide à l'immobilier d'entreprises), va travailler à l'intégration de critères énergie-climat dans une logique de limitation de consommation du foncier, de rénovation des bâtiments tertiaires, mais aussi de soutien aux entreprises innovantes dans les domaines climat-air-énergie.</p>			
Pilote / Maître d'ouvrage		CCI, Saint-Brieuc Armor Agglomération	
Partenaires		Zoopole Développement	
Calendrier		2018 pour les diagnostics CCI	

	Pas encore défini pour le développem
Budget	SBAA : dépendra des dispositifs mis e
Financement possible	Financement des diagnostics CCI par l'Ademe
Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de commerces diagnostiqués - Evolution de la consommation énergétique des commerçants participants - Nombre de dossiers instruits par l'agglomération - Montants d'aide engagés - Volume de KWh économisé 	

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
10	Densifier et optimiser le foncier des parcs d'activités économiques		
Orientation	1, 2, 4 et 6	Thématique	Activités économiques
Contexte			
<p>Les parcs d'activités économiques sont de gros consommateurs d'espaces au détriment des espaces agricoles et naturelles ainsi que de la séquestration carbone. Aujourd'hui la tendance est de réduire l'étalement des zones économiques avec l'inscription de ces objectifs dans les documents d'urbanisme. Le SCOT du pays de Saint Briec a fixé comme objectif de passer d'une consommation foncière des zones d'activités économiques de 22 hectares par an à 15 hectares par an en 2030. Limiter le développement des ces zones est un enjeu important car l'étalement urbain augmente les distances de déplacement et l'utilisation de la voiture et donc mécaniquement une augmentation des émissions de GES.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux objectifs de modération de consommation foncière définis dans le SCOT en limitant la consommation foncière des terrains à vocation économique - Optimiser et densifier le foncier et proposer une offre équilibrée sur le territoire. - Anticiper, programmer et gérer durablement l'offre d'accueil sur le territoire 		<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de l'étalement commercial - Orientation de l'implantation des entreprises sur des zones de préférences - Préservation des zones agricoles et de leur potentiel de séquestration carbone 	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les parcelles à vocation économique vacantes. - Travailler sur la reconquête des terrains à destination économique non utilisés (acquisition, expropriation, viabilisation, politiques fiscales incitatives à l'utilisation de ses terrains...). - Mettre en œuvre une ingénierie pour travailler sur des projets de reconversion de sites structurants. - Elaboration et mise en œuvre du schéma d'orientation stratégique des zones d'activités. - Mener une réflexion sur le retour à une destination agricole si pas de vocation économique possible. 			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
Partenaires	Communes, propriétaires fonciers, entreprises et leurs groupements, pays de Saint-Brieuc, acteurs économiques		
Calendrier	Début 2019		
Budget	Moyens humains en interne		
Financement possible			
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Taux de consommation de foncier - Taux du foncier à vocation économique modifié en PLU - Recensement des parcelles à vocation économique disponibles - Indicateur de mesure des reconversions des friches 			
Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
11	Poursuivre l'accompagnement aux améliorations des pratiques agricoles et encourager l'efficacité énergétique des exploitations agricoles		
Orientation	2, 4 et 6	Thématique	Activités économiques
Contexte			
<p>L'agriculture représente 29% des émissions de GES (majoritairement non énergétique) du territoire (soit le 1^{er} secteur émetteur avec les transports), 99% des émissions d'ammoniac (NH3) et 41% des émissions de particules fines PM10. Il lui sera difficile d'arriver à la neutralité carbone du fait des spécificités de ses modes de production (élevage bovin notamment). Cependant des actions sont possibles, par exemple en modifiant certaines pratiques agricoles. Un autre enjeu du monde agricole est d'accentuer l'efficacité énergétique des exploitations par la baisse des consommations et les pratiques culturales permettant d'augmenter la séquestration des sols et des boisements, l'agriculture étant la seule activité à pouvoir séquestrer du carbone.</p>			
<p>La Chambre d'Agriculture de Bretagne a mis en place une boîte à outils pour accompagner les agriculteurs à répondre aux défis climatiques et énergétiques.</p>			
<p>Par ailleurs, dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la baie de Saint-Brieuc et du Projet "Baie 2027" portés par le Pays de St Brieuc, Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est engagée dans un programme d'action de reconquête de la qualité de l'eau. Dans ce cadre, elle porte les actions "bassin versant" en lien avec les acteurs de l'agriculture :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement agricole individuel et collectif - Protection et reconstitution du bocage - Protection et restauration des milieux aquatiques (Cours d'eau, zones humides...) - Restauration de la continuité écologique - Réduction des risques liés aux pratiques agricoles 			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les agriculteurs dans la mise en place d'actions d'amélioration des pratiques agricoles - Améliorer la performance économique des exploitations agricoles - Préparer l'agriculture au changement climatique - Développer la séquestration carbone - Améliorer les pratiques agricoles - Préserver les zones à fort potentiel agronomique - Diminuer les émissions d'ammoniac 		<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des émissions de GES et des consommations et augmentation de la séquestration carbone - Baisse des émissions de NH3 et de PM10 - Modification des pratiques agricoles les plus polluantes - Réduction des risques liés aux pratiques agricoles - Amélioration la qualité de l'eau, protection et restauration des écosystèmes et de la biodiversité - Meilleure santé économique des exploitants agricoles 	
Descriptif de l'Action			
<p>La Chambre d'Agriculture de Bretagne propose :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - La mise à disposition des territoires et des agriculteurs une boîte à outils pour répondre aux défis climatiques et énergétiques avec 37 fiches actions axées sur la réponse aux 3 défis de l'agriculture : alimentaire, énergétique et climatique. - L'accompagnement des agriculteurs à travers la réalisation de diagnostics et de formations, notamment. 			
<p>L'agglomération à travers le programme d'action Bassin-versant agit sur :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - La définition de secteurs prioritaires aux seins desquels les exploitants agricoles les plus concernés seront sollicités - Les rencontres entre les techniciens et les agriculteurs pour échanger sur la situation de leur exploitation et leur présenter les outils d'accompagnement disponibles. - Les travaux d'aménagement sont ensuite réalisés avec les exploitants volontaires 			
<p>A noter que la politique régionale permet de :</p>			

- Contribuer à l'amélioration des systèmes agricoles : Aide agroenvironnementales et climatiques (maîtrise de la fertilisation, tr des systèmes alternatifs de production (agrobiologie, élevage de porc sur paille, systèmes herbagers économe en énergie...), aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique, programme Éco énergie Lait , développement d'une filière bois locale dans le cadre du Plan bois énergie favorisant le stockage de carbone
- Favoriser l'indépendance énergétique des agriculteurs et moderniser la production: Mise en œuvre du programme régional « énergie et agriculture » (diagnostic énergétiques, mesures d'économies d'énergie, méthanisation à la ferme et production de biogaz, agro carburants, chaudières bois en milieu rural...), soutien aux investissements en matériels agro-environnementaux, modernisation des bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles.

Pilote / Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture / Pays de Saint Briec (SAGE) / Saint-Briec Armor Agglomération
Partenaires	AELB (financier du programme d'action bassin versant), Conseil régional, Conseil départemental
Calendrier	Accompagnement de la chambre d'agriculture : Immédiat SAGE : 2018-2022
Budget	
Financement possible	Région, AELB

Indicateurs de suivi

- Les émissions de GES et la séquestration carbone
- Les émissions de polluants atmosphériques liées à l'agriculture
- Le nombre d'exploitations avec une modification des pratiques agricoles
- Le nombre de jours dans l'année avec la présence d'algues vertes
- Suivi qualité de l'eau
- Linéaire du bocage
- Surface de zones naturelles restaurées

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
12	Encourager l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles		
Orientation	2, 3, 4 et 6	Thématique	Activités économiques
Contexte			
<p>Aujourd'hui, les productions animales du territoire sont fortement consommatrices de protéines importées (en particulier le soja venant d'Amérique du Sud). Ces produits étant soumis aux fluctuations mondiales des cours des céréales, les répercussions peuvent avoir un impact non négligeable sur le poids des charges des exploitations.</p> <p>Cet intrant peut être partiellement remplacé par des cultures fourragères riches en protéines (en particulier la luzerne). La déshydratation des fourrages permet d'améliorer et sécuriser leur utilisation.</p> <p>En plus de l'intérêt économique, la culture de luzerne est très intéressante dans le cadre de la reconquête de la qualité de l'eau (couverture des sols, diminution des intrants azotés) et de la séquestration de carbone dans les sols.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Reprendre l'objectif de Baie 2027 : passer de 29 à 35% de la SAU en cultures fourragères pérennes - Déshydrater 5 à 10 000 tonnes de luzerne à l'aide de l'énergie fatale/renouvelable d'un industriel 		<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des intrants azotés - Réduction des importations de soja et donc des émissions dues aux transports et réduction des émissions liée au changement d'assolement - Baisse des émissions de NH3 	
Descriptif de l'Action			
<p>La filière de la luzerne nécessite le développement d'une unité de séchage de forte capacité (environ 2 tonnes d'eau/heure) et ce genre de procédé requiert de grandes quantités d'énergie (8 000 MWh de chaleur/an) pour fonctionner.</p> <p>L'agglomération se propose de financer les études juridiques et technico-économiques de l'unité de séchage et de mettre à disposition ces données aux porteurs de projet.</p> <p>SBAA va d'autre part travailler sur une proposition de bonification des aides à l'installation agricole pour les exploitations qui participent au projet de déshydratation.</p>			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération, Chambre d'Agriculture, Agriculteurs		
Partenaires	Déshyouest / GP4E		
Calendrier	2021 : mise en service d'une unité de déshydratation		
Budget	15 000 € d'étude technico-économique (2018) 15 000 € d'étude juridique (2019) Aides à l'installation agricole ou à la diversification (réflexion en 2019 sur une éco-conditionnalité et/ou bonification des aides)		
Financement possible			
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Surface de luzerne plantée (hectare). - Volume de cultures fourragères pérennes produites(tonne) 			
Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
13	Co-construire un Projet Alimentaire Durable		
Orientation	2, 4 et 6	Thématique	Activités économiques
Contexte			
<p>Prévus à l'article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.</p> <p>Actuellement l'Agglomération ne dispose pas d'un PAT, mais a mis en place quelques dispositifs (peu coordonnés) à l'instar de subventions à l'installation, de soutien aux agriculteurs dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes ainsi que le groupement de commande « bio local dans les cantines » regroupant 15 communes du territoire.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Structurer et consolider les filières du territoire avec la mise en adéquation de l'offre et la demande - Favoriser et contribuer l'installation d'agriculteurs - Développer la consommation de produits issus de produits locaux - Valoriser un nouveau mode de production écologique - Créer une identité et valoriser les terroirs 		<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des modes de productions agricoles et de consommation - Passage d'une logique d'actions ponctuelles ou de micro projets à un développement structuré de l'alimentaire 	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Mener une concertation avec les parties prenantes afin d'élaborer et de mettre en œuvre un projet alimentaire territorial. - Mettre en place des circuits courts entre les producteurs et les consommateurs afin de réduire les intermédiaires, les coûts d'acheminement et donc les marges réalisées sur les produits alimentaires pour une consommation de qualité (création d'un magasin de producteurs, drive fermiers, ...) - Continuer à accompagner les communes dans le développement de leur approvisionnement local et bio. - Travailler aussi avec les filières longues (valorisent aussi les productions locales...) 			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
Partenaires	DRAAF, CIVAM, chambre d'agriculture, MAB22, Pays de Saint-Brieuc, agriculteurs, association de consommateurs, AMAP, entreprises et coopératives de distribution et de commercialisation, habitants		
Calendrier	2 ^{ème} semestre 2019		
Budget	Moyens internes		
Financement possible			
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - % de produits locaux et bio locaux dans la restauration collective - Nombres de circuits courts créés - Nombre de filières créées 			
Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
14	Faciliter le développement de l'économie circulaire sur le territoire		
Orientation	2 et 6	Thématique	Activités économiques
Contexte			
<p>De nombreuses initiatives locales innovent pour dépasser le modèle "linéaire" (extraire / transformer / consommer / jeter) : autour du recyclage et de la valorisation des déchets, autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la production d'énergie renouvelable, l'animation des zones d'activités économiques, l'accompagnement à l'éco-conception... L'échelle d'un territoire d'agglomération est un niveau pertinent pour développer une approche territoriale de l'économie circulaire : de quoi les acteurs ont-ils besoin pour se constituer en réseau et optimiser leurs complémentarités ? comment organiser le territoire pour optimiser les flux d'énergie, de déplacements, de matériaux... ? comment penser le lien entre urbain et rural dans le fonctionnement d'un territoire ?... Par son rôle d'investisseur local, par ses diverses compétences et les projets qu'elle porte, l'agglomération dispose de leviers importants (investissement, compétences, etc) pour accompagner la transition vers une économie circulaire, conformément aux objectifs européens et nationaux.</p> <p>La candidature de SBAA au second AMI régional "Economie Circulaire" a été retenue en 2017. Cette participation à la dynamique régionale permet à la collectivité d'intégrer un réseau d'acteurs actifs dans les champs de l'économie circulaire, notamment des acteurs privés dont plusieurs émanent du territoire briochin, et de bénéficier d'un accompagnement expert.</p> <p>Par ce projet, les élus communautaires engagent une stratégie territoriale de long terme autour de l'économie circulaire, pour répondre aux enjeux de l'emploi sur le territoire mais aussi à la nécessité de préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et expérimenter sur les leviers qu'une intercommunalité peut activer pour faciliter le développement de l'économie circulaire sur son territoire, en lien avec le Projet de territoire en cours d'élaboration. 		<ul style="list-style-type: none"> - Développement du réemploi et de la durée de vie des objets et des matériaux - Baisse des distances de transport de marchandises et notamment pour les produits agricoles - Accompagnement du développement de nouvelles activités économiques répondant aux enjeux énergie-climat - Sensibilisation et mise en réseau d'acteurs - Amélioration de la connaissance sur les flux et les ressources locales dans le secteur de la construction notamment 	
Descriptif de l'Action			
<p>Le projet économie circulaire identifie 3 axes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La boucle alimentaire ; - Le recyclage et le réemploi ; - La construction durable (notamment avec la mise en avant des biomatériaux) et l'aménagement de l'espace. <p>Sur chacun des axes, le projet articule des actions à court terme (autour du projet de recyclerie et d'une étude sur les filières construction durable) et la réflexion stratégique de plus long terme (développement de l'agriculture urbaine, étude de métabolisme urbain) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traduire l'engagement dans l'ambition du projet de territoire communautaire et notamment son volet stratégie économique - Expérimenter sur des projets concrets : Explorer l'opportunité d'inscrire les projets de recyclerie, d'agriculture urbaine à Saint-Brieuc, d'aménagement de zones d'activités dans les logiques d'économie circulaire - Préciser le besoin de connaissances pour les acteurs locaux et réaliser des études sur l'objectivation des 			

flux de matière mais aussi sur les ressources locales notamment dans le

- Poursuivre l'animation engagée auprès des acteurs locaux, maintenir la sensibilisation auprès de la population
- Etudier la pertinence d'une clause incitative qui pourrait être incluse dans les marchés publics
- Intégration du positionnement du territoire sur l'économie circulaire dans les documents cadres négociés avec les partenaires institutionnels
- Favoriser la prise en compte des logiques d'économie circulaire dans l'aménagement du territoire et la planification

A l'issue de l'AAP et après l'évaluation, la fiche action sera mise à jour.

Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération
Partenaires	Région Bretagne, Kerval, CCI, ADEME
Calendrier	Durée de la convention avec la Région Bretagne = 24 mois à compter de novembre 2017
Budget	Financement régional de 15 000€ dans le cadre de l'AMI, budget adaptable selon les financements obtenus
Financement possible	<ul style="list-style-type: none"> - Perspectives de financement notamment Ademe sur des projets spécifiques avec le fonds déchets (recyclage et valorisation) - Contrat de partenariat Europe-Région-Pays - Programme « action cœur de ville » : 200 000€
Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la quantité de déchets - Quantité de déchets revalorisés - L'évolution de produits locaux dans les cantines - Réalisation de l'état des lieux de l'origine des matériaux de construction 	

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
15	Créer une recyclerie à l'est du territoire		
Orientation	2 et 6	Thématique	Activités économiques
Contexte			
<p>Saint Briec Armor Agglomération gère directement cinq déchèteries. L'une d'entre elle, celle d'Yffiniac, ne peut être rénovée. Pour autant, le remplacement de cette déchèterie est devenue une urgence compte tenu de son état.</p> <p>La création d'une Recyclerie à Trégueux répondrait à cette attente.</p> <p>Il s'agit de spécialiser le site d'Yffiniac pour accueillir uniquement les déchets verts et en parallèle construire un site grand et fonctionnel laissant une large place aux possibilités de réemploi des matériaux et objets tout en permettant la valorisation matière des déchets par le biais d'un espace « déchèterie » classique.</p> <p>Outre les déchets du site actuel d'Yffiniac, la Recyclerie aura pour vocation d'intégrer une partie des flux des autres déchèteries dont ceux de St Briec en facilitant l'accès des usagers de Languieux, Trégueux et de l'Est de St Briec.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Créer une plateforme de collecte des déchets végétaux à Yffiniac - Créer une déchèterie Recyclerie à Trégueux 		<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la part de déchets collectés au profit du réemploi - Mobilisation des acteurs locaux et développement des activités de réemploi sur le territoire 	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une plateforme de collecte des déchets végétaux à Yffiniac offrant des possibilités de réemploi des déchets végétaux déposés (mise à disposition de broyat de branchages) et des espaces de sensibilisation pour inciter à la prévention (promotion du paillage et du compostage). - Création d'une Recyclerie à Trégueux avec en entrée d'équipement : <ul style="list-style-type: none"> - une zone de collecte pour le réemploi des objets et matériaux - un lieu de sensibilisation, d'exposition et réunion à l'intention des usagers et à l'arrière du site, une déchèterie « classique » permettant la valorisation des déchets <p>L'Agglomération souhaite concevoir ces équipements en étroite collaboration avec les acteurs locaux en les réunissant dans un groupe de travail. La volonté de l'Agglomération est de mettre, en priorité, les objets et matériaux à la disposition des acteurs du territoire.</p> <p>L'Agglomération souhaite aussi que cet équipement puisse être exemplaire dans sa conception (notamment au niveau des matériaux utilisés et l'intégration d'énergies renouvelables).</p>			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Briec Armor Agglomération		
Partenaires	Kerval – Acteurs locaux comme Emmaüs – Prestataires, Ecoorganismes		
Calendrier	Ouverture prévisionnelle des sites en 2021		
Budget	Budget prévisionnel de 3 M€ susceptible d'évoluer et être revu à la hausse en fonction des partenariats et des besoins		
Financement possible	Suivant exemplarité du bâtiment aides possibles de l'Ademe, Région, Europe		
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Part d'objets et de matériaux détournés pour le réemploi - Nombre d'acteurs impliqués, nombre d'usagers sensibilisés 			

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
16	Développer l'offre de mobilité sans voiture pour les touristes et en faire un atout pour l'attractivité de notre territoire		
Orientation	1 et 2	Thématique	Activités économiques
Contexte			
L'arrivée de la ligne grande vitesse en juillet 2017 est une opportunité pour l'attractivité touristique du territoire en lien avec le développement du réseau de transport en commun de l'agglomération. Il y a actuellement un manque de lisibilité de l'utilisation du réseau pour des visiteurs occasionnels. Un besoin d'organiser des solutions de mobilités alternatives à la voiture depuis la gare notamment et vers des lieux touristiques emblématiques pour faire connaître la destination et répondre à de nouveaux besoins.			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la lisibilité du réseau - Développer l'usage des transports en commun - Répondre à des besoins croissants - Cibler la clientèle francilienne arrivant par TGV sur du court séjour - S'afficher comme une destination maritime 		<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation - Attractivité de la destination - Baisse des émissions de GES liées aux déplacements estivaux 	
Descriptif de l'Action			
En lien avec le PDU (voir fiche action 6) : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des cartes postales sur les lignes emblématiques du réseau : ligne R (rosaire), ligne D (légué, Saint Laurent de la mer) pour diffusion spécifique à des prestataires (hôteliers) et divers lieux publics - Pousser ces supports sur les outils dématérialisés (site internet, réseaux sociaux sur certains événements) pour économiser les coûts d'édition - Modifier les écrans extérieurs des bus pour afficher des lignes « destination mer » - Pousser une offre touristique (parcours ...) dans les bus sur les écrans 			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération et Office de tourisme		
Partenaires	Les professionnels du tourisme		
Calendrier	Eté 2018		
Budget	A préciser par BAT		
Financement possible			
Indicateurs de suivi			
- L'évolution de la fréquentation des lignes « destination mer »			

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
17	Faciliter le développement de toutes les énergies renouvelables		
Orientation	3	Thématique	Energies renouvelables
Contexte			
<p>Ne produisant que 5% de ses consommations d'énergie, le territoire est largement dépendant de l'extérieur en termes d'énergie. Le développement des énergies renouvelables doit donc s'accélérer et tous les types d'EnR doivent être accompagnés. De même, les petits projets, notamment au niveau des habitations, ont toute leur place au côté de grosses installations comme le futur parc éolien offshore.</p> <p>Concernant la production de chaleur renouvelable, aujourd'hui par exemple, le plan chaleur porté par l'Ademe est calibré pour financer des installations semi-industrielles à minima (chaufferie bois de Brézillet > 100 TEP). Les petits projets trouvent donc difficilement des financements. Pour pallier à ces difficultés, l'Ademe Bretagne expérimente le fonds chaleur territorialisé dont l'objectif est de regrouper plusieurs petits projets pour arriver à des puissances finançables.</p> <p>Concernant la production d'électricité renouvelable, l'autoconsommation solaire se développe (exemple de SBAA sur son patrimoine) mais son potentiel reste freiné par les coûts de stockage. Or le volume de surface de toitures disponibles dans les ZAC et sur les bâtiments agricoles permettrait d'envisager des grandes centrales de production d'électricité avec une gestion de la production répartie entre les différents consommateurs.</p> <p>Enfin, les petites productions d'EnR, notamment pour les particuliers sont à encourager.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement des installations de production de chaleur renouvelable. - Favoriser la production d'électricité renouvelable. - Relancer la filière solaire thermique - Encourager l'autoconsommation sur le territoire 		<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la part de renouvelable dans le mix énergétique du territoire - Une couverture d'au moins 20% des besoins en énergie du territoire par les énergies renouvelables. 	
Descriptif de l'Action			
<p>Saint-Brieuc Armor Agglomération s'engage à formaliser un programme d'aide et d'accompagnement adapté aux besoins du territoire et des acteurs.</p> <p>Le projet se découpe en plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place le dispositif « Fonds chaleur territorialisé » sur l'Agglomération : Un recensement des projets potentiels sur les bâtiments publics est en cours d'élaboration avec l'ALEC. Ce travail est couplé avec le recensement des entreprises par SBAA à proximité des zones pré-identifiées. Ce travail, couplé avec le recensement de projets EnR dans le secteur agricole, va permettre de déterminer un potentiel suffisant pour atteindre un objectif de 750 tep d'énergie fossile substituée et déposer un dossier pour obtenir des fonds complémentaires pour financer les installations. Dans ce cadre SBAA accompagnera les porteurs de projets. - Encourager l'autoconsommation solaire : Il s'agit de favoriser le développement de l'autoconsommation solaire sur le territoire en accompagnant, dans un premier temps, un projet privé à l'échelle d'un parc d'activités. Cet accompagnement se traduirait par le suivi et le financement d'une étude de faisabilité sur la zone de Décathlon/Cineland. - Encourager le développement des petits projets EnR des particuliers en adaptant les aides habitat (prime énergie solaire) et en renforçant notamment l'information et la sensibilisation, notamment à travers la création d'un guide pratique pour l'installation d'EnR et le développement de visites de sites solaires, entre mai et septembre. - Enfin d'autres projets EnR pourraient voir le jour dans le cadre du projet « Cœur de Ville », notamment la récupération de chaleur sur les réseaux d'eaux usées et le cadastre solaire avec soutien au développement du 			

photovoltaïque en centre-ville.

Le SDE 22 pilote quant à lui la création d'une SEM Energies et de SAS associées pour développer les énergies renouvelables sur le département avec une injection de 6M€ sur 4 ans pour débloquer pour 50 M€ de travaux.

Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération et le SDE 22
Partenaires	ALEC/Kerval
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt de dossier de candidature du fonds chaleur territorialisé au 4^{ème} trimestre 2018 - Etude de faisabilité solaire 2018 - Guide pratique Enr : 2019 - Premiers projets portés par la SEM Energies 22 : 2019
Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds chaleur territorialisé : Animation (porté par SBAA) 2019-2021: 350 000 € (dont subvention ALEC 7000 à 10000 €/an) Investissement (portés par les partenaires) : entre 4 et 5 millions € - Etude de faisabilité solaire 2018 : 10 000 € - SEM Energie 22 : 6 M€ sur 4 ans sur le Département
Financement possible	- Fonds chaleur territorialisé : Ademe : 70% sur l'animation et 40% sur l'investissement
Indicateurs de suivi	
- MWh renouvelables produits	

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
18	Développer la valorisation énergétique issue des déchets et des ressources du territoire		
Orientation	2, 3 et 5	Thématique	Energies renouvelables
Contexte			
Saint-Brieuc Armor Agglomération, comme l'ensemble de la Bretagne est un territoire peu producteur d'énergies avec une production qui répond à seulement 5% des besoins énergétiques de l'agglomération. Afin de répondre à la transition énergétique, les acteurs du territoire souhaitent développer des ressources d'énergies renouvelables locales et de valorisations énergétiques.			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les déchets actuellement non-traités (enfouis) en ressource énergétique - Réduire le coût de traitement des déchets 		<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des émissions de GES - Augmentation de la production énergétique de l'agglomération par les ENR - Développement de l'économie circulaire 	
Descriptif de l'Action			
<p>Initialement conçu pour assurer le tri des ordures ménagères, provenant notamment de l'agglomération briochine, le centre des Châtelets a été transformé entre 2015 et 2017 pour répondre à de nouveaux enjeux économiques et environnementaux. Cette réhabilitation et agrandissement de l'unité des Châtelets en un centre de traitement et de valorisation des déchets, Ti Valo, permet de valoriser énergétiquement les déchets jusque-là considérés comme ultimes car voués à l'enfouissement par le biais de la production de CSR (Combustibles Solides de Récupération) « à façon » selon les utilisations demandées. L'objectif de Kerval est, depuis l'origine du projet, d'utiliser localement ce CSR pour répondre aux besoins énergétiques du territoire et participer à la transition vers l'usage de nouvelles énergies plus sobres.</p>			
<p>Pour ce faire, Kerval est investi depuis plus de deux ans dans une recherche de valorisation locale des ressources énergétiques territoriales produites sur « Ti Valo ». L'état des lieux des ressources disponibles dans les unités de tri est d'ailleurs évocateur puisque 21 000 tonnes de CSR type fluff, 5000 t de « bois B » et 4500 t de ligneux de déchets verts seront produits par Kerval chaque année. L'objectif de Kerval est de réussir à revaloriser les 21 000 Tonnes de CSR d'un potentiel énergétique de 35 à 52.5 GWh. Cette démarche se mène de manière collective puisqu'elle fédère des partenariats entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et les autres EPCI, l'ALEC, Guyot Environnement, les chambres consulaires.</p>			
<p>Les diverses actions mises en place au cœur de cette démarche concernent :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - Un état des lieux des gros consommateurs énergétiques sur le territoire de Kerval, suivi d'une prise de contact avec eux - La prospection d'industriels locaux prêts à s'engager dans l'utilisation d'une nouvelle source énergétique - L'organisation de réunions techniques à destination des techniciens, des élus, des associations environnementales... sur le CSR comme énergie alternative - L'organisation de colloque scientifique de recherche sur l'énergie comme facteur de transformation du territoire - L'organisation de visites sur des territoires inspirants à destination d'élus et/ou technicien - Un état des lieux des solutions techniques de valorisation des CSR : gazéification, combustion, etc. Kerval va tester l'utilisation du combustible produit à Ti VALO (Bois B/fraction ligneuse des déchets et CSR) sur le module de gazéification de Naoden. Ce module de taille plus modeste est mieux adapté aux profils énergétiques des acteurs du territoire avec un potentiel à 8.5 GWh/an. Si les essais s'avèrent concluants, ce module pourra aisément couvrir les besoins en chaleur et en électricité d'un petit collectif. L'agglomération proposera dans le cadre du test du prototype de gazéification de Kerval, la mise à disposition de moyens humains et de matériel (Etuve/tamisseuse). 			
<p>Le CSR créé peut par la suite être utilisé pour produire de l'énergie électrique ou de la chaleur offrant une nouvelle</p>			

source énergétique renouvelable pour le territoire. Une chaudière alimentée e centre de traitement des Châtelets va voir le jour sur l'EPCI voisine de Lamballe

SBAA est partie prenante de ce projet, elle agit pour :

- Inciter l'implantation de nouvelles industries à proximité d'industries existantes pour favoriser et optimiser la création de réseaux de chaleur issus de la revalorisation de déchets (chaufferie bois, CSR). Répertoire les lieux propices pour l'installation des nouvelles industries ou surfaces commerciales et les hiérarchiser. (Lien avec fiche 4 : Planifier l'aménagement et la fiche 20 : réseau de chaleur industriel)
- Accompagner les innovations des entreprises comme Kerval dans la revalorisation des déchets. Actuellement des tests sur des petites unités alimentées par le CSR, Saint-Brieuc Armor Agglomération met à disposition du personnel et du matériel. Eventuellement des bâtiments de l'agglomération pour approfondir le test.
- Réduire le coût de traitement des déchets, aujourd'hui les déchets CSR sont envoyés en cimenterie (coûte 1 million d'€)

Pilote / Maître d'ouvrage	Kerval et Guyot Environnement
Partenaires	Saint-Brieuc Armor Agglomération et les industriels
Calendrier	Juin 2018 à juin 2019 : test du module de gazéification Naoden
Budget	Module de gazéification de Kerval : 50 000 € par an (location) + mise à disposition personnel (chauffagiste 10% ETP + ingénieur thermicien 10 % ETP) : 10 000 €HT
Financement possible	

Indicateurs de suivi

- Les quantités de déchets traités
- Le développement de chaudières
- La quantité d'énergie produite par Kerval
- La quantité d'énergie produite puis consommée sur SBAA
- Compte rendu d'essai du gazéificateur en fonction des différents combustibles

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
19	Favoriser la création de réseaux de chaleur industriels		
Orientation	1, 2 et 3	Thématique	Energies renouvelables
Contexte			
<p>L'industrie, notamment agroalimentaire ainsi que le secteur de la santé, de part leurs activités, sont de grands consommateurs d'énergie que ce soit sous forme de chaleur ou d'électricité. Dans une optique de mieux maîtriser leurs coûts de fonctionnement sur le long terme, un travail est mené pour mieux utiliser des ressources provenant directement du territoire.</p> <p>L'étude menée sur la zone de l'Hôpital par un cabinet spécialisé a montré que l'évolution des taxes sur le gaz (loi de finance 2018 : TICGN) allait favoriser économiquement l'utilisation des ressources de Kerval. Or le travail montre que l'utilisation de déchets nécessite d'atteindre une certaine demande de puissance pour fonctionner correctement, à savoir 3,5 MW pour le bois B et 10 MW pour le CSR.</p> <p>Aujourd'hui les acteurs potentiellement intéressés se positionnent plutôt comme consommateurs de chaleur, préférant se concentrer sur leurs activités. Au-delà de la faisabilité technique des projets, il s'agit donc pour l'Agglomération de se pencher sur leurs possibles structurations administratives.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Regrouper des activités à proximité de la zone de l'Hôpital Yves Le Foll pour atteindre le seuil technique des 3,5 MW. - Créer une structure publique /privée en capacité à gérer ce type d'équipement 		<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation du bois de classe B/CSR/fraction ligneuse dans une chaufferie - Réduction des GES du territoire 	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les gros consommateurs et leurs besoins - Financer des études de faisabilité pour la création de réseaux de chaleur - Favoriser une concentration des industries et des autres activités grandes consommatrices d'énergies pour faciliter la mise en place de réseaux de chaleur industriels (lien avec la fiche 4 : planifier l'aménagement) à proximité de l'Hôpital Yves Le Foll à court terme pour permettre le déploiement d'une chaufferie de bois classe B sur un site. - Lancer une étude sur le devenir de l'ancien dépôt de bus qui pourrait accueillir une centrale de production de chaleur pour la zone de l'Hôpital. - Travailler avec Kerval pour sécuriser l'approvisionnement des projets repérés. - Se positionner sur la prise de compétence Réseau de chaleur pour être en mesure de porter des projets territoriaux. - Parallèlement, valoriser l'utilisation de la chaleur fatale par les industries 			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
Partenaires	Kerval / Hôpital Yves Le Foll / bailleurs sociaux/ SDE22 / industriels du territoire		
Calendrier	Pour la zone de l'hôpital : Mise en service de l'installation mars 2022 Pour le reste dès 2018 et en fonction des besoins des industriels		
Budget	Pour la zone de l'hôpital : Investissement de 5,5 millions d'euros		
Financement possible	Ademe, Europe		
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de MWh biomasse valorisés - Nombre de réseaux de chaleur industriels créés 			

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
20	Accompagner les agriculteurs pour multiplier la production d'énergie renouvelable		
Orientation	1, 2, 3 et 6	Thématique	Energies renouvelables
Contexte			
L'agriculture possède un véritable potentiel dans le développement des énergies renouvelables par son activité (méthanisation produite par les effluents d'élevages) et par son espace disponible favorable à l'implantation d'ENR (éoliennes et photovoltaïque sur les bâtiments). L'agglomération se doit d'accompagner et de faciliter le travail réalisé par la Chambre d'Agriculture, auprès des agriculteurs dans la réalisation de leurs projets mais aussi d'informer et d'inciter les agriculteurs à devenir (ou accentuer) des acteurs fondamentaux de la transition énergétique.			
Objectifs		Effets attendus	
- Développer la méthanisation et la production photovoltaïque - Faire des agriculteurs des producteurs incontournables d'ENR sur le territoire		- Augmentation de la production d'EnR - Baisse des émissions de GES du secteur agricole - Pérennisation économique des exploitations agricoles par une diversification des revenus	
Descriptif de l'Action			
- La Chambre d'Agriculture de Bretagne propose déjà une boîte à outils pour répondre aux défis climatiques et énergétiques notamment sur le développement des énergies renouvelables avec plusieurs fiches : <ul style="list-style-type: none"> - Développer la méthanisation à la ferme ou en collectif - Développer le photovoltaïque - Développer le petit éolien - Réaliser une installation solaire thermique sur son exploitation - Bois énergie - Sécurisation des réseaux (autoproduction d'EnR, effacement, vente directe) Ces fiches proposent prestation, formation, conseils aux agriculteurs et les orientent vers des aides publiques disponibles.			
- Saint-Brieuc Armor Agglomération, en tant que partenaire, s'attachera à faire connaître cette boîte à outils et à faciliter et soutenir tous les projets agricoles locaux de production d'énergie renouvelable. Elle étudiera aussi, dans le cadre de l'élaboration du PLUi la possibilité de favoriser la production EnR sur le territoire.			
Pilote / Maître d'ouvrage	La Chambre d'Agriculture de Bretagne		
Partenaires	Les agriculteurs, Saint-Brieuc Armor Agglomération		
Calendrier	Boîte à outil de la chambre agriculture : immédiat Action de l'agglomération : à partir de 2019		
Budget			
Financement possible	REGION : mise en œuvre du programme régional « énergie et agriculture » : diagnostic énergétiques, mesures d'économies d'énergie, méthanisation à la ferme et production de biogaz, agro carburants, ADEME : soutien à la méthanisation notamment		
Indicateurs de suivi			
- Nombre d'unité de méthanisation agricole créée - Production de Biogaz - Nombre d'installation Photovoltaïque et autres installations EnR			

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
21	Soutenir le développement de la filière bois		
Orientation	2, 3, 4 et 6	Thématique	Energies renouvelables
Contexte			
<p>Aujourd'hui 5 des 6 chaufferies bois communales ou communautaires s'approvisionnent localement (jusqu'à 100km). Néanmoins les chaufferies dépendent d'un approvisionnement extérieur à l'Agglomération. Malgré des gisements exploitables à proximité des installations, le code des marchés publics ne permet pas d'intégrer de critères sur le caractère local des approvisionnements. Le bois peut donc provenir de gisements plus éloignés avec un contrôle difficile sur sa traçabilité. De même les coûts de production ont subi une lourde augmentation en quelques années qui pourraient remettre en cause le modèle économique de ces chaufferies.</p>			
<p>Selon des études menées par le Pays de St-Brieuc et le CRPF, des gisements importants sont disponibles à condition de structurer la filière. Cela passe notamment par le programme Breizh Bocage (animé localement par l'Agglomération depuis 2009) qui concourt à l'amélioration de la qualité de l'eau par la limitation du transfert de polluants d'origine agricole vers les eaux superficielles. Le bocage a aussi d'autres intérêts : refuge de biodiversité, effet coupe vent, agrément paysager,...</p>			
<p>Cela passe aussi par la mobilisation du bois forestier public comme privé. Concernant des deux forêts communautaires, la forêt de « Beaugouyen » sur Plourhan et la forêt du SUD GOELO sur Lantic, elles bénéficient d'un plan de gestion sous couvert de l'ONF.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des boisements en bonne santé - Gérer le bocage en ayant des solutions de calorisations des sous produits - Soutenir la filière bois locale, dans une démarche économique et environnementale - Utiliser le gisement du territoire pour approvisionner en combustible les chaufferies biomasse 		<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la séquestration carbone avec la bonne gestion des forêts et le développement du bocage - Réduction des émissions des GES avec la mise en place d'une logistique locale - Développement des chaufferies bois en cohérence avec le gisement 	
Descriptif de l'Action			
<p>- Lancer un test de fabrication de combustible pour le centre technique de l'eau</p> <p>Le test prévu sur une année va être effectué dans le but d'autoproduire du combustible à destination de la chaufferie du centre technique de l'eau. Il s'agira de produire 40 tonnes de combustible à partir de 160 m3 de bois, le surplus généré sera utilisé sous forme de paillage.</p> <p>Un hangar agricole sera loué sur un an. Les prestations de broyage et de transport seront confiées à des entreprises privées. Les services de l'Agglomération se chargeront du suivi des opérations de travaux en tenant compte de la provenance (type d'arbre et qualité), des techniques d'entretien (bonnes pratiques sylvicoles) et de l'engagement des agriculteurs dans l'opération.</p> <p>A la fin de l'exercice, un bilan financier, des moyens humains et techniques, sera réalisé pour voir les pistes d'amélioration pour atteindre une compétitivité par rapport aux marchés en cours. Si le test est concluant, une réflexion sera menée pour moderniser un équipement existant (plateforme de Plourhan) afin qu'il corresponde aux attentes.</p> <p>- Valoriser le paillage des espaces verts avec du bois local</p> <p>La création d'un dépôt en interne permettrait aussi de mutualiser cet équipement pour encourager l'utilisation du paillage de bois sur les espaces verts gérés par les services de l'agglomération. Cette plateforme pourrait s'étendre à une mutualisation communale : plaquettes et paillage.</p> <p>- Continuer la mise en œuvre des programmes de gestion forestière pour les deux massifs communautaires avec notamment la création d'une route d'exploitation. Ce projet de route est une démarche obligée pour permettre de</p>			

valoriser le massif en futaie irrégulière. Aujourd’hui, le site est inaccessible
 ressource bois de la forêt Sud Goelo à Lantic.

- Finaliser la démarche de labellisation PEFC pour les deux sites forestiers communautaire pour une gestion durable.
- Poursuivre l’animation du programme Breizh Bocage.
- Développer l’animation et la structuration de toutes les parties prenantes sur la filière bois forestier et bocage, les communes, les agriculteurs, les propriétaires forestiers, les scieries, l’ONF, le CRPF, la Chambre d’Agriculture, le Pays de St-Brieuc, les SCIC du département, l’ALEC...
- Sensibiliser et informer de l’impact sur la qualité de l’air d’un chauffage en bois : expliquer l’optimisation du chauffage en bois pour diminuer l’impact sur la qualité de l’air.

Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération
Partenaires	Les agriculteurs locaux, la chambre d’agriculture, l’ONF, les communes, l’ALEC
Calendrier	Pour le test d’approvisionnement du CTE : Septembre 2018 à septembre 2019 2018 : pour la création de la voie forestière
Budget	10 000 € pour l’expérimentation en 2018 60 000 € pour la création de route forestière
Financement possible	30 000 € de subventions Etat/Région pour la route forestière

Indicateurs de suivi

- Volume de bois valorisé dans les chaufferies
- Linéaire bocager
- Volume de bois forestier vendu aux particuliers et aux entreprises en bois buches, sur pieds, et vente de grumes en bord de chemin.....

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l’air	1	2	3

N°	Nom Action		
22	Développer les énergies renouvelables pour les besoins en mobilités		
Orientation	3	Thématique	Energies renouvelables
Contexte			
<p>Les déplacements sont le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. Il contribue d'autre part, largement aux émissions de polluants atmosphériques (notamment les oxydes d'azote et les particules).</p> <p>Le Plan de Déplacements Urbains arrêté le 5 juillet 2018, volet mobilité du PCAET (voir fiche action 6) a notamment pour objectif de développer les alternatives à la voiture solo (transports en communs, vélo, marche, covoiturage,...) afin de réduire les émissions des GES et de polluants.</p> <p>Les fiches 7 et 37 du Plan Climat complètent le PDU sur le nécessaire changement de « carburation » des véhicules (voiture, bus, BOM, poids lourds, tracteurs) pour s'orienter vers le GNV, l'électricité ou l'hydrogène en fonction du type de véhicules.</p> <p>Pour aller plus loin et être réellement exemplaires, ces alternatives au diesel et à l'essence doivent être alimentées par de l'électricité ou du gaz d'origine renouvelable.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les énergies renouvelables - Réduire la dépendance au pétrole et les coûts associés 		<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de véhicules vraiment propres - Réduction émissions de GES et de polluants atmosphériques 	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Développer la méthanisation agricole et industrielle, dans le respect des capacités du territoire (vocation prioritairement nourricière) et du schéma régional biomasse. Une étude des gisements mobilisables de biomasse pourrait être utile (capital biomasse, ressources mobilisables,...) et pourrait permettre un meilleur dimensionnement des projets et prévenir les concurrences d'usages. - Développer la production électrique renouvelable afin de compenser les consommations liées à la mobilité électrique (bornes publiques). - Informer les habitants sur ces actions afin de susciter l'intérêt pour les alternatives au diesel et à l'essence. - Etudier la faisabilité de soutenir les habitants possédant un véhicule électrique pour l'installation de panneaux photovoltaïques à domicile. 			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
Partenaires	SDE, chambre d'agriculture		
Calendrier	A partir de 2019		
Budget	A évaluer		
Financement possible	Suivant le porteur de projet et le type d'EnR, des aides de l'Ademe sont mobilisables		
Indicateurs de suivi			
- KWh produit pour les besoins en mobilité / usages du territoire			

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
23	Soutenir le développement des énergies citoyennes		
Orientation	3 et 6	Thématique	Energies renouvelables
Contexte			
<p>Le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération ne produit en 2015 que 5% de l'énergie qu'il consomme. Il est donc essentiel de développer les énergies renouvelables pour réduire la dépendance énergétique de notre territoire, mais aussi permettre la consommation d'une énergie propre et durable.</p>			
<p>Les énergies renouvelables doivent être développées dans tous les secteurs d'activités (tertiaire, industrie, habitat, agriculture,...) et par tous les partenaires. Les habitants eux-mêmes peuvent investir pour équiper leur logement, mais ils peuvent aussi se regrouper pour mettre en place ou participer à des projets de plus grande ampleur.</p>			
<p>De plus en plus d'habitants sont intéressés par ce genre de projet. Sur le territoire de SBAA, on l'observe par :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - la création d'une association appelée Citéwatt qui souhaite développer un projet photovoltaïque sur des toits publics - le bilan très positif de la campagne de financement participatif lancée en 2016 par l'Agglomération pour installer une centrale photovoltaïque sur le toit d'un bâtiment communautaire. 			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les énergies renouvelables - Impliquer les habitants - Améliorer l'adhésion des riverains aux projets 		<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la production d'énergie renouvelable du territoire - Investissement des habitants dans des projets territoriaux porteurs de sens 	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Projets citoyens : <ul style="list-style-type: none"> - L'Association Citéwatt a déjà été soutenue par l'Agglomération dans le cadre de l'appel à projets « expérimentation / innovation sociale » en 2015. Il s'agit de continuer à soutenir l'association, notamment dans sa recherche de toits publics et sur les aspects techniques du projet. - L'Agglomération soutiendra de même d'autres collectifs portant des projets d'énergie citoyenne. - L'Agglomération pourra participer à l'investissement des projets portés par les collectifs si ceux-ci ouvrent le financement aux collectivités - Projets de SBAA : <ul style="list-style-type: none"> - SBAA mettra en place un financement participatif pour au moins 50% de ses projets EnR - Projets portés par des privés ou d'autres structures publiques : <ul style="list-style-type: none"> - SBAA informera sur l'intérêt de la participation citoyenne aux projets 			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
Partenaires	Citéwatt, Taranis, ALEC, Communes, SDE, développeurs privés		
Calendrier	Dès 2018		
Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Animation et facilitation - Subvention éventuelle en fonction des projets, notamment sur les études structures toiture - Pour les projets portés par SBAA sous forme de crowdlending, le financement participatif de projets EnR amène un surcoût d'environ 1000 € (intérêt + commission) 		
Financement possible	Suivant le porteur de projet et le type d'EnR des aides de l'Ademe sont mobilisables		
Indicateurs de suivi			
- Nombre de projets aidés par an			

- Nombre de projets portés par SBAA avec financement citoyen
- KWH produits

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
24	Réaliser un schéma directeur de coordination des énergies		
Orientation	1, 3 et 5	Thématique	Energies renouvelables
Contexte			
<p>Le projet de boucle énergétique de Saint-Brieuc Armor Agglomération avait conclu sur l'intérêt d'avoir la connaissance des besoins énergétiques d'une zone, les limites des moyens de distribution et des ressources disponibles.</p>			
<p>En effet la disponibilité et la connaissance de ces données permettent d'éviter des renforcements coûteux des réseaux existants lors de projet d'aménagement ou au contraire encourager la densification de certaines zones bien dépourvue. De même le déploiement des énergies renouvelables est fortement contraint par l'absence d'indication sur les zones de renforcement.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer un système énergétique plus durable - Prendre en compte la complémentarité des énergies et optimiser les investissements publics 		<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure intégration des énergies renouvelables dans le mix du territoire aussi bien électrique que thermique 	
Descriptif de l'Action			
<p>- Un schéma directeur des énergies est un outil de planification de la production, de la distribution et de la consommation des énergies sur un territoire. La conception de cet outil opérationnel de planification énergétique se déroule en plusieurs phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour du diagnostic des consommations et des productions d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid), ainsi que des réseaux de distribution qui permettent leur circulation, - Projection des évolutions énergétiques du territoire en 2030, - Définition de scénarios pour aboutir à un plan d'actions visant à optimiser toute la chaîne de l'énergie. <p>- Dans ce cadre, Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite établir une cartographie interactive des réseaux énergétiques et la coupler avec les données de consommations recueillies auprès des concessionnaires de réseaux. Le logiciel permettrait de recréer automatiquement les zones à fortes densités thermiques comme cela a été effectué dans le cadre de BEL mais de façon automatisée. A partir de ce travail il serait établi un plan de distribution de l'énergie sur le territoire en définissant les zones de déploiement des réseaux. Cette automatisation des calculs permettrait de rendre plus réactifs le territoire sur les questions énergétiques et notamment l'installation de gros consommateurs d'énergie.</p> <p>- Parallèlement le SDE22, doit, avec la loi de transition énergétique de 2015, élaborer un schéma de développement coordonné des réseaux de distribution d'énergie (électricité, gaz, chaleur). Ces deux documents, si tant est que deux schémas soient nécessaires, devront être élaborés de manière conjointe car ils poursuivent en partie les mêmes objectifs.</p> <p>A l'horizon trois ans, les partenaires auront une meilleure vision des projections énergétiques du territoire et de nouveaux objectifs pour la coordination des énergies pourront éventuellement être intégrés.</p>			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération et le SDE22		
Partenaires	GRDF, Enedis, Ecole d'ingénieur		
Calendrier	2020		
Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Logiciel de cartographie 50 000 €TTC - Moyens humains complémentaires 		
Financement possible			
Indicateurs de suivi			
- Réalisation de la cartographie			

Envoyé en préfecture le 01/10/2019

Reçu en préfecture le 01/10/2019

Affiché le

ID : 022-200069409-20190926-DB_188_2019-DE

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
25	Répondre aux principales vulnérabilités du territoire		
Orientation	1, 4 et 6	Thématique	Adaptation
Contexte			
<p>Face au réchauffement climatique, le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération est confronté à de nombreuses vulnérabilités. Les principales sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'augmentation du niveau de la mer et le risques inondations, - la baisse de la ressource en eau, augmentation des sécheresses, impactant notamment pour le secteur agricole. <p>Face à ce phénomène, deux types de politiques existent : l'atténuation par des actions de réduction des émissions de GES responsables du réchauffement climatique ou l'adaptation qui consiste à réduire les impacts du changement climatique en agissant sur les conséquences et non les causes.</p> <p>Dans ce cadre, un plan de prévention des risques littoraux et d'inondation (PPRL-i) de la Baie de Saint-Brieuc sur les communes de Hillion, La Méaugon, Languieux, Plérin, Ploufragan, Saint-Brieuc, Trémuson et Yffiniac a été approuvé par arrêté préfectoral du 28 décembre 2016.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les connaissances de tous les acteurs sur la thématique, notamment avec la mise en place d'actions concrètes - Renforcer l'adaptation au changement climatique - Prévoir les opportunités du changement climatique 		<ul style="list-style-type: none"> - Résilience du territoire aux impacts du changement climatique 	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et renforcer les connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Informer les élus et les partenaires sur le réchauffement climatique et le diagnostic de vulnérabilités du territoire afin qu'elles soient prises en compte dans tous les projets - Utiliser les bulletins de Capt'air Bretagne et les données du pollinarium de la Ville de Saint-Brieuc pour suivre l'évolution de la période de floraison des arbres et plantes. - Poursuivre les études de la Réserve Naturelle de la Baie sur l'adaptation (ou non) au changement climatique de 2 espèces de balanes, ainsi que le suivi des températures de l'eau (de surface) sur le site de St Guind (Hillion). Ce suivi est réalisé depuis 2017, tous les 15 jours. L'augmentation de la température de l'eau observée est de 1.44°C en 10 ans. - Mener un travail de territorialisation des actions à mener pour l'adaptation. - Par rapport aux risques de submersion marine et d'inondation : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la GEMAPI (voir fiche 26) - Faire le lien avec le SAGE Baie de Saint-Brieuc et le PPRL-i en matière d'identification des zones à risques, de gestion des zones inondables, et de gestion des eaux pluviales (lien avec fiche 27). - Inscrire des critères de perméabilité des sols dans toutes les opérations d'aménagement à travers les PLUi (voir fiche 27) - Dans le cadre du PLH et son souhait de produire des logements innovants, concevoir des logements bioclimatiques, éviter le recours aux climatisations non naturelles et expérimenter la construction sur pilotis - Concernant l'adaptation de l'agriculture aux épisodes de sécheresse et plus globalement de la gestion de la ressource en eau : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des temps d'information pour les agriculteurs 			

- Proposer des solutions alternatives (adaptation des cultures, nouvelles
- Développer le bocage avec des espèces adaptées au réchauffement clim
- Poursuivre les actions d'économie de la ressource en eau et de gestion des forages prescrits dans la SAGE Baie de Saint-Brieuc et faire le lien avec le travail en cours du SDAGE sur adaptation et gestion de la ressource en eau.

Plus globalement et dans une perspective régionale, Saint-Brieuc Armor Agglomération a indiqué son intention de participer au projet Breizh'HIN, porté par le Conseil régional pour répondre à un programme LIFE. L'objectif de Breizh'HIN est de favoriser l'émergence de solutions opérationnelles.

L'Agglomération s'est d'ores et déjà inscrite à trois groupes de travail.

- Favoriser la résilience du patrimoine « vert et bleu » du territoire breton face au changement climatique
- Protéger la Bretagne et sa population face aux événements climatiques extrêmes
- Garantir à tous l'accès à l'eau et l'énergie dans un contexte d'aléas climatiques.

Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération
Partenaires	DDTM22, chambre d'agriculture, Région, communes (notamment St-Brieuc), Capt'air Bretagne, Pays de Saint-Brieuc
Calendrier	Dès 2018 pour les groupes de travail Breizh'HIN 2019 pour le reste
Budget	Intégré dans le budget PLUI, PLH et animation/sensibilisation Puis en fonction du projet LIFE
Financement possible	Suivant les actions mises en place financement possible de l'Europe à travers le projet Breizh'HIN
Indicateurs de suivi	
- Nombre d'actions d'information mises en œuvre	
- Nombre d'actions concrètes réalisées	

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
26	Anticiper la prise en compte du changement climatique dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI		
Orientation	1 et 4	Thématique	Adaptation
Contexte			
La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux EPCI à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2018.			
Le volet « défense contre les inondations et contre la mer » de la GEMAPI consiste à :			
<ul style="list-style-type: none"> - Définir les systèmes d'endiguement (digues, dispositifs de régulation des écoulements hydrauliques) et le niveau de protection contre les risques d'inondation (submersion littoral, inondation cours d'eau, concomitance grandes marées et inondation cours d'eau) - Définir les aménagements hydrauliques (stockage provisoire des écoulements provenant d'un bassin ou le ressuyage des eaux venues en provenance de la mer) qui protègent une zone protégée - La surveillance, l'entretien et la réhabilitation de ces systèmes d'endiguement - La création et la gestion des aménagements hydrauliques 			
Objectifs		Effets attendus	
- Gérer à l'échelle intercommunale des ouvrages (publics et privés) de protection contre les inondations pour protéger les zones à risque		- Amélioration et harmonisation de la surveillance et l'entretien des ouvrages de protection contre les inondations	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Etude de recensement et d'analyse des ouvrages de protection du littoral = SBAA - Choix politique d'intégrer dans une gestion SBAA des systèmes d'endiguement et des ouvrages hydrauliques pour la protection de zones définies - Définition des travaux de réhabilitation des ouvrages défectueux - Définition des travaux d'entretien des ouvrages - Surveillance régulière des ouvrages intégrés 			
Tout ceci en :			
<ul style="list-style-type: none"> - prenant en compte les prévisions liées au réchauffement climatique, notamment sur la hausse du niveau de la mer (+40 à +80cm d'ici à 2100, d'après le suivi effectué par le SHOM sur le Port de Brest. Des scénariis plus pessimistes évoquent une hausse de 1 à 2 m au niveau mondial.) - rappelant aux élus, partenaires, grand public lors de réunion sur la GEPAMI le contexte de réchauffement climatique et ses conséquences. - Intégrant les notions de repli et retrait (notamment à travers le PLUI). 			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
Partenaires	Service de l'Etat		
Calendrier	2018-2019		
Budget	51 000 € en 2018 étude inondation littorale, 100 000 € en 2019 étude inondation continentale, 50 000 € en 2019 AMO pour le dimensionnement et l'organisation du service		
Financement possible	Taxe GEMAPI		
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire de système d'endiguement - Linéaire d'entretien - Linéaire de travaux à réaliser / réalisé 			

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

Envoyé en préfecture le 01/10/2019

Reçu en préfecture le 01/10/2019

Affiché le

ID : 022-200069409-20190926-DB_188_2019-DE

N°	Nom Action		
27	Adapter l'aménagement et l'entretien des espaces publics pour répondre aux enjeux climatiques		
Orientation	1, 4 et 5	Thématique	Adaptation
Contexte			
<p>Parallèlement au phénomène de réchauffement climatique, les villes connaissent un microclimat, connu sous le nom d'îlot de chaleur urbain, qui va accentuer le réchauffement climatique et aggraver les épisodes de canicules. En effet, en raison de leur morphologie, de leurs matériaux, de leurs activités, etc. les villes présentent souvent des températures moyennes plus élevées que les températures en périphérie ou à la campagne.</p>			
<p>Ces écarts de température peuvent aller de 2°C pour une ville de 1000 habitants à 12°C pour une mégapole de plusieurs millions d'habitants (écarts maximum estivaux). L'îlot de chaleur urbain est ainsi défini comme l'écart de température entre une ville et la campagne environnante. On mesure essentiellement ces écarts la nuit, ce qui signifie que les tissus urbains emmagasinent de la chaleur durant la journée mais ne la libèrent que très peu durant la nuit contrairement aux zones rurales.</p>			
<p>Les îlots de chaleurs impactent la qualité de l'air et augmente la consommation d'énergie (climatisation) et d'eau. Enfin, la chaleur a des effets marqués sur la santé.</p>			
<p>Il est donc nécessaire de développer les îlots de fraîcheurs en s'appuyant sur une gestion alternative des eaux pluviales permettant de :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les surfaces imperméables - Infiltrer des eaux pluviales - Favoriser l'évapotranspiration des plantes par l'aménagement d'espaces verts régulant les eaux pluviales (Stockage et/ou infiltration) 			
Objectifs		Effets attendus	
<p>- Promouvoir, accompagner et développer des aménagements permettant d'intégrer le concept "îlots de fraîcheurs" et de gestion intégrée des eaux pluviales</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du cadre de vie et du confort thermique - Limitation de la pollution de l'eau pluviale - Réduction de l'imperméabilisation des sols - Limitation la dégradation de la qualité de l'air - Limitation l'augmentation de la consommation d'énergie liée à la climatisation - Amélioration du stockage carbone 	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales permettant de favoriser la mise en œuvre d'une gestion intégrée (Finalisation début 2019). - Intégrer dans le règlement du futur PLUi et les OAP, les prescriptions en matière de gestion alternative des eaux pluviales. - Elaborer un guide de la qualité urbaine et de l'aménagement durable en direction des différents acteurs de la construction et de l'aménagement urbain pour faciliter la compréhension des enjeux et des prescriptions en matière de gestion alternative des eaux pluviales. - Elaborer un référentiel de conception et de gestion des espaces publics par les différents services de l'agglomération et à destination des maîtres d'ouvrage et à leurs maîtres d'œuvre intervenant sur le domaine public, afin d'apporter des solutions et des choix d'aménagements pour les professionnels (lien avec la fiche 4 : Planifier l'aménagement en prenant en compte les thématiques climat-air-énergie). - Organiser des formations à destination des élus et des agents des espaces verts sur l'adaptation des espèces verts au réchauffement climatique (espèce nécessitant peu d'arrosage, produisant peu de déchets,...) dans la continuité de la sensibilisation et de l'accompagnement au 0 phyto. (lien fiche action 5 – cœur de ville) 			

Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération
Partenaires	Communes
Calendrier	2019-2025
Budget	
Financement possible	
Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> - Suivi thermographique (nombre de bâtiments suivis) - Qualité des eaux pluviales - Nombre d'aménagements alternatifs EP 	

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
28	Optimiser l'éclairage public		
Orientation	5	Thématique	Interne – Bâtiments publics
Contexte			
<p>La totalité des communes et l'Agglomération ont transféré au SDE22 la compétence « Maîtrise d'ouvrage des investissements ». Dans le respect des choix urbanistique et d'aménagement de la collectivité, le SDE22 assure le financement, les études et la réalisation des travaux.</p> <p>Excepté la Ville de Saint Briec, toutes les collectivités ont transféré au SDE22 la compétence « Maintenance des installations d'Eclairage Public ». Le SDE22 assure l'entretien préventif et les dépannages sur la totalité du patrimoine. Les modalités de fonctionnement des installations restent de la compétence des collectivités (extinctions nocturnes, contrats d'alimentation électrique, ...). La totalité des collectivités ont mis en place une extinction nocturne (généralement 23h-6h) tout comme l'Agglomération sur les PAE communautaires</p> <p>L'agglomération a investi 275 000€ entre 2010 et 2015 dans l'éclairage public des parcs d'activités avec une baisse de la consommation de 47% entre 2011 et 2014.</p> <p>Le SDE22 participe au financement des travaux et de la maintenance des installations conformément à son règlement financier.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser l'éclairage public - Remplacer le matériel existant 		<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation énergétique - Baisse de la pollution lumineuse 	
Descriptif de l'Action			
<p>- Le SDE propose la poursuite avec les collectivités de la mise en place de mesures permettant l'optimisation de l'éclairage public et notamment la réduction des consommations d'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des plans d'extinction pour réduire les durées de fonctionnement, - Remplacer les équipements existants par des matériels plus performants et plus économes, à un même niveau d'éclairage. <p>En 2018, le SDE réalise 723 000 € TTC de travaux d'éclairage public (travaux en cours) pour Saint Briec Armor Agglomération, principalement concernant le projet TEO et situé rue H.Boucher et Guynemer ainsi que sur le parc d'activités économiques de la petite grange à Plérin. La participation financière de SBAA varie entre 60% et 74% du montant HT des travaux en fonction de la commune concernée par l'exécution et s'élève à 465 000 €.</p> <p>S'agissant des communes de l'agglomération, le SDE réalise 2 255 000 € TTC de travaux d'éclairage public (travaux en cours). La participation financière des communes varie entre 60% et 74% du montant HT des travaux en fonction de la commune concernée par l'exécution et s'élève à 1 232 000 €.</p> <p>- Plus largement, SBAA et le SDE22 souhaitent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer et sensibiliser à l'arrêté du 25 janvier 2013 qui oblige l'extinction de l'éclairage artificiel des bâtiments non résidentiels sur certaines tranches horaires nocturnes, notamment en sensibilisant les entreprises des parcs d'activités privés qui gèrent eux-mêmes leur éclairage afin qu'ils mettent en place des programmes d'extinction nocturne, - Valoriser les bonnes pratiques des communes (notamment Trégueux qui est labellisée « Ville étoilée ») et introduire à notion de Trame Noire, - Harmoniser les pratiques (notamment aussi sur l'éclairage extérieur des bâtiments publics), - Promouvoir l'investissement dans l'éclairage public sobre et innovant. 			
Pilote / Maître d'ouvrage		Saint-Briec Armor Agglomération, les communes et le SDE 22	
Partenaires		ALEC	

Calendrier	- Immédiat pour l'action du SDE dans - Travaux sur le patrimoine EP dans le prévision du début des travaux à la fin de l'année 2018
Budget	Fonction de la demande des communes et de SBAA. 3 M€ TTC de travaux d'éclairage public en cours au 14/06/18. 465 000 € TTC pour SBAA
Financement possible	Prise en charge d'environ 30% du coût des travaux par le SDE
Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> - L'évolution de la consommation énergétique de l'éclairage public - Le nombre de mâts remplacés - La consommation en horaires nocturnes du secteur non résidentiel (via Enedis) 	

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
29	Formaliser la politique Bâtiments durable et développer un plan pluriannuel d'entretien		
Orientation	1 et 5	Thématique	Interne – bâtiments publics
Contexte			
<p>Saint Brieuc Armor Agglomération est propriétaire et gestionnaire d'un parc d'environ 80 bâtiments pour une surface de l'ordre de 70 000 m². Le bilan carbone révèle que les émissions liées au secteur du bâtiment de la collectivité représentent 16 382 teq CO₂ en 2016 soit 2% des émissions totales.</p>			
<p>Le patrimoine de la collectivité ne cesse d'augmenter. Afin de limiter les consommations d'énergie il est donc indispensable de mettre en place une politique patrimoniale volontariste sur les volets énergétiques et construction durable.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les coûts énergétiques - Construire et réhabiliter un patrimoine avec un impact environnemental réduit - Favoriser l'autoconsommation 		<ul style="list-style-type: none"> - Diminution et maîtrise des consommations d'énergie 	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre des projets de construction neuve ou de réhabilitation d'importance nécessitant une maîtrise d'œuvre externe : <ul style="list-style-type: none"> Dès la phase programmation : <ul style="list-style-type: none"> - Systématiser l'approche en coût global et tout au long de la phase conception/construction du bâtiment afin de procéder aux meilleurs choix - Intégrer l'approche bioclimatique - Intégrer l'utilisation d'ENR dans tous les projets - Systématiser les simulations thermiques dynamiques en phase APD, accompagnées d'une estimation des consommations énergétiques - Intégrer dans les cahiers des charges lors de la consultation des entreprises les clauses légales permettant pour certains éléments constructifs comme le bois, la pierre, de privilégier les filières de productions locales, et les matériaux bénéficiant de labels respectueux de l'environnement. - Intégrer dans les cahiers des charges pour les lots de second œuvre l'utilisation de matériaux bio-sourcés. - Pérenniser la charte pour la gestion des déchets - Privilégier les systèmes d'éclairages intérieurs et extérieurs les mieux adaptés et les plus sobres en énergie - Dans le cadre du patrimoine existant et sur la base d'un plan pluriannuel d'entretien : <ul style="list-style-type: none"> - Entretien des équipements techniques pour les maintenir à un niveau de fonctionnement performant - Remplacer les équipements techniques en fin de vie par des équipements performants, modulables, adaptés, économes en énergie <p>Ce plan pourra se poursuivre dans un second temps par la mise en place d'un plan pluriannuel de rénovation, en lien avec la fiche action 31.</p>			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomeration		
Partenaires	ALEC, ADEME		
Calendrier	Dès fin 2018		
Budget	0 €		
Financement possible	Suivant le type de construction et de réhabilitation + Certificats d'économie d'énergie (CEE)		
Indicateurs de suivi			
- l'évolution de la consommation énergétique du patrimoine de l'agglo			

- le nombre de bâtiments entretenus
- l'évolution des investissements de l'agglomération pour l'entretien du patrimoine
- le niveau d'investissement dans les ENR

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
30	Optimiser la gestion énergétique des piscines		
Orientation	1 et 5	Thématique	Interne – Bâtiments publics
Contexte			
<p>Saint Briec Armor Agglomération gère cinq piscines sur son territoire. Celles-ci représentent 43 % de la dépense énergétique globale de la collectivité.</p> <p>Afin de parfaire sa connaissance sur ces équipements Saint Briec Armor Agglomération a fait réaliser sur le premier trimestre 2018 un diagnostic technique et énergétique approfondi par un bureau d'études spécialisé. Pour donner suite à cet audit, Saint Briec Armor Agglomération souhaite à présent s'engager dans un plan d'optimisation énergétique sur ce patrimoine.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
- Réduire les consommations d'énergie par la mise en place d'un plan d'optimisation énergétique		- Diminution des consommations de fluides - Meilleure efficacité énergétique	
Descriptif de l'Action			
<p>La démarche se décompose en plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique (CPE) sur un périmètre à définir, visant à confier à un industriel de l'efficacité énergétique l'exploitation et la maintenance des installations thermiques et de traitement d'eau dans un objectif de performance et de réduction des consommations d'énergie de l'ordre de 10 à 20%. Une partie des investissements sont financés par des économies de charge. - Mise en place, pour les piscines qui ne rentreront pas dans le champ du CPE et non encore équipées de GTC, de systèmes de sous-comptages par usage pour un meilleur suivi des consommations de fluides et permettre ainsi une analyse par usage. - Etude d'opportunité pour la mise en place de production photovoltaïque en auto-consommation (cf : fiche ENR). - Sensibilisation/formation du personnel et des usagers. 			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Briec Armor Agglomération		
Partenaires	Industriels de l'efficacité énergétique, ADEME, ALEC		
Calendrier	1 ^{er} phase 2018 – 2019 : mise en place CPE 2 ^{ème} phase 2020-2025 : suivi du CPE		
Budget	2018 - AMO pour la mise en place du CPE (<25000€) 2020-2025 : Coût du CPE Travaux en investissement pour travaux d'amélioration		
Financement possible			
Indicateurs de suivi			
- Consommations énergétiques des piscines			

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
31	Poursuivre et améliorer le suivi des consommations des bâtiments publics dans le but de les réduire		
Orientation	1 et 5	Thématique	Interne – bâtiments publics
Contexte			
<p>Le patrimoine des collectivités représente une part importante des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire sur le territoire. Dans une logique d'exemplarité, il est essentiel que ces équipements deviennent, progressivement, des vitrines de la performance énergétique sur le territoire.</p>			
<p>Les actions d'économies d'énergie ciblées et efficaces ne peuvent être envisagées que si le patrimoine consommateur est bien connu. De plus, la vérification de la performance d'une action d'économie d'énergie ne peut se mesurer qu'en comparant la consommation avant et après l'action. Dans ce cadre, Saint-Brieuc Armor Agglomération a recruté depuis 2008 un technicien chargé de suivre les consommations du patrimoine communautaire, de faire des préconisations de travaux et de suivre les chantiers en lien avec la maîtrise de l'énergie et l'installation d'ENR.</p>			
<p>Du côté des communes, 26 communes sur 32 adhèrent au Conseil en Energie Partagé (CEP) de l'ALEC.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Pour l'agglomération : Suivre mensuellement les consommations d'énergie (en kWh et en €) ainsi que les consommations d'eau (en m3 et en €). Pour les communes : Suivre annuellement les consommations d'énergie - Détecter les consommations anormales - Flécher les actions d'économies d'énergie sur les bâtiments énergivores - Accompagner les communes dans la réalisation d'actions d'économies d'énergie - Vérifier et mesurer l'efficacité de ces actions 		<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics 	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Pour l'agglomération : <ul style="list-style-type: none"> - Dans un outil de type tableur, assurer un suivi mensuel des consommations d'énergie (électricité, gaz, bois, réseau de chaleur), d'eau et des coûts associés par relève des index sur les compteurs ou via les factures si elles sont mensuelles - Assurer un historique des consommations sur plusieurs années et mettre en parallèle l'impact des conditions climatiques - Détecter les bâtiments les plus consommateurs et faire des préconisations d'actions d'efficacité énergétique. - Pour les communes adhérentes au CEP, ce suivi est effectué par l'ALEC (avec le soutien du SDE 22) : <ul style="list-style-type: none"> - Suivi annuel des consommations énergétiques du patrimoine communal - Suite au bilan, des préconisations sont proposées aux communes pour réduire et maîtriser les consommations énergétiques - Accompagnement des communes pour la mise en place des projets : définition des besoins, aide à la rédaction des cahiers des charges, aide à la mobilisation des financements extérieurs - Participer à développer une culture énergie-climat (rencontres techniques d'information, animations types "trophée des communes",...) - Le SDE22 peut aussi accompagner techniquement et financièrement les communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti. La mise en place d'un Système de Management de l'Energie va aussi permettre aux membres du groupement d'achat d'énergies porté par le SDE de disposer d'un suivi dynamique des consommations. De plus, le SDE prévoit de mettre en place un suivi minimum des consommations énergétiques 			

des communes pour les communes non-adhérentes à un CEP.

Pilote / Maître d'ouvrage	Pour l'agglomération : Saint Briec Armor Agglomération Pour les communes : ALEC et les communes
Partenaires	SDE22, Fournisseurs (d'eau ou d'énergie) Gestionnaire des réseaux de distribution (ENEDIS, GRDF),
Calendrier	Immédiat
Budget	1 ETP pour SBAA et 2,5 ETP pour l'ALEC + financement SDE (subvention ALEC, acquisition outil informatique, frais de personnel)
Financement possible	Les travaux de rénovation énergétiques peuvent être partiellement financés (et sous conditions) grâce à l'appel à projets 3x22 du SDE22 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Une nouvelle convention est en cours de réalisation avec le SDE pour 2019-2022 (convention précédente : 66 000€ pour le pays). Sinon suivant les projets : Ademe, Région, Europe Certificats d'économie d'énergie (CEE)
Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> - Consommations d'énergie en kWh (électricité, gaz, bois, réseau de chaleur) des bâtiments de l'agglomération - Consommation d'eau en m3 - Les coûts associés en € TTC 	

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
32	Développer les énergies renouvelables et augmenter la part d'énergie verte sur le patrimoine de l'agglomération et des communes		
Orientation	3 et 5	Thématique	Interne – Energies renouvelables
Contexte			
<p>L'agglomération et ses communes possèdent sur leur patrimoine des équipements de production de chaleur ou d'électricité via les énergies renouvelables : chaudières bois, solaire thermique, pompes à chaleur, réseau de chaleur alimenté par des chaudières au biométhane, solaire photovoltaïque.</p>			
<p>De plus, une partie de l'électricité achetée par SBAA et les communes provient de sources renouvelables (mécanisme des garanties d'origine).</p>			
<p>Néanmoins, les collectivités doivent montrer l'exemple et ainsi renforcer le développement des énergies renouvelables sur leur patrimoine, mais aussi assurer une part plus importante des énergies renouvelables dans leur approvisionnement en énergie.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de l'agglomération et des communes pour contribuer à l'objectif de 20% des consommations énergétiques du territoire produites par les ENR locales - Atteindre 100 % d'électricité verte pour le patrimoine de l'agglomération et des communes d'ici fin 2018 - Atteindre 100 % de biogaz pour le patrimoine de l'agglomération et des communes d'ici fin 2018 		<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des consommations d'énergie fossile ou nucléaire, ainsi que des émissions de CO2 associées 	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Systématiser les énergies renouvelables sur tout nouveau bâtiment de l'agglomération et le plus possible pour les communes, même si la réglementation ne l'impose pas. 			
<ul style="list-style-type: none"> - Grâce au suivi des consommations d'énergie, flécher les bâtiments énergivores et substituer tout ou partie des énergies fossiles par des énergies renouvelables dans le cadre d'études d'opportunités réalisées en interne pour l'agglomération et par l'ALEC pour les communes. 			
<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement en énergie, notamment en électricité dans le cadre du marché en cours, et du gaz dans le cadre du futur marché qui démarrera en Janvier 2019 pour l'agglomération. 			
Pilote / Maître d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> - Saint Briec Armor Agglomération - Les communes 		
Partenaires	ALEC, SDE 22, Gestionnaires de réseaux, Fournisseurs d'énergie		
Calendrier	Pour l'agglomération : Études d'opportunités sur quelques bâtiments à démarrer dès 2018 : travaux à prog suivant montants alloués au BP Approvisionnement d'électricité en 100% d'EnR : immédiat Approvisionnement de gaz en 100% d'EnR : dès fin 2018		
Budget	Pour l'agglomération : Approvisionnement d'électricité en 100% d'EnR : <5000€ TTC/an Approvisionnement de gaz en 100% d'EnR : non connu à ce jour		
Financement possible	<ul style="list-style-type: none"> - Les projets d'ENR peuvent être financés par l'ADEME (actuellement des fonds pour les projets de production de chaleur renouvelable, de réseaux de chaleur et de méthanisation) - Le contrat partenarial Région-UE 		

Envoyé en préfecture le 01/10/2019

Reçu en préfecture le 01/10/2019

Affiché le

ID : 022-200069409-20190926-DB_188_2019-DE

Indicateurs de suivi

- kW ou m2 installés
- kWh d'énergie fossile substitués
- tonnes de CO2 évités

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
33	Réaliser et mettre en œuvre le schéma directeur de collecte		
Orientation	1 et 5	Thématique	Interne - déchets
Contexte			
<p>La collecte des déchets permet de les traiter et donc de limiter les problèmes de salubrité et elle a intrinsèquement un effet positif en termes d'impact environnemental. Toutefois, cette collecte consomme aussi des ressources, notamment du fait des kilomètres effectués par les camions.</p> <p>Le schéma de collecte date de plus de 10 ans pour les 13 communes historiques de Saint Briec Agglomération. Pendant cette période, les habitudes de consommation ont changées, la production de déchet aussi. Il est aujourd'hui nécessaire de repenser l'organisation des collectes pour en optimiser le coût et l'impact environnemental.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Aboutir à un schéma de collecte cohérent et adapté - Maintenir un niveau de service adapté aux besoins des usagers - Améliorer les performances de la collecte sélective, - Garantir une maîtrise des coûts - Identifier un zonage pertinent pour une collecte des déchets en conteneurs enterrés, - Limiter les impacts environnementaux (tonnages, émissions de CO2...) 		<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du nombre de tournées de collecte des déchets (optimisation des circuits et réduction de certaines fréquences de collecte) : donc diminution du nombre de camions sur les routes - Augmentation de la valorisation des déchets et préservation des ressources - Réduction de la production d'ordures ménagères - Prévention des déchets (lutte contre le gaspillage alimentaire,..) 	
Descriptif de l'Action			
<p>L'étude qui va être lancée a pour objectif d'identifier les problématiques concernant la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » et les disparités de service sur le nouveau territoire fusionné et d'aboutir à la définition et à la mise en place d'un projet ou d'un schéma de collecte adapté au nouveau territoire. Pour cela, le bureau d'étude réalisera dans un premier temps un diagnostic complet du service. A partir de ce diagnostic, le bureau d'étude identifiera les pistes d'optimisations possibles et proposera plusieurs scénarios. Chaque scénario sera étudié pour en évaluer les conséquences techniques, organisationnelles, financières sur le service, mais aussi en termes de bilan carbone.</p> <p>A partir de ces éléments, les élus valideront le choix d'un scénario pour être approfondi afin de préparer sa mise en œuvre par le service (réorganisation du service, budget prévisionnel, investissements, planification, plan de communication, ...).</p>			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Briec Armor Agglomération		
Partenaires	Kerval		
Calendrier	Mi 2018 à mi 2019		
Budget	Etude estimée à 100 000 €		
Financement possible			
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de kilomètres nécessaires pour la collecte sur l'ensemble du territoire, - Evaluation du bilan carbone de la collecte avant et après mise en place du nouveau schéma directeur. 			

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
34	Maintenir la production d'une eau de très bonne qualité en maîtrisant au mieux les dépenses énergétiques		
Orientation	5	Thématique	Interne – eau et assainissement
Contexte			
Depuis plusieurs années, une recherche permanente de solutions pour améliorer les performances environnementales est réalisée par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (réduire la consommation énergétique, diminution de la consommation de réactifs, réduction des infiltrations, amélioration des installations et du réseau, valorisation du biogaz, ...).			
Objectifs		Effets attendus	
- Réduire les consommations énergétiques et réaliser des économies d'énergie		- Diminution de la facture énergétique - Baisse de la consommation énergétique du réseau d'eau	
Descriptif de l'Action			
Différentes actions sont envisagées : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la sectorisation des réseaux AEP (dans le cadre de l'harmonisation des compétences SDCI), - Construire une nouvelle usine de production d'eau potable, - Poursuivre l'exploitation des forages sur le territoire de l'ex-CC Sud-Goëlo et d'une manière générale préserver l'exploitation de ressources locales économes en énergie et produits de traitement (forages de Magenta). - Réduire les dépenses énergétiques grâce au remplacement de la station de pompage de Pigeon Blanc et du Roquet, - Réduire les consommations de réactifs et de volumes de rejets au niveau de la production d'eau de chaux et des filtres ancienne usine 			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
Partenaires	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		
Calendrier	- Usine : 2023 - Diagnostic forages magenta : 2018 - Stations de pompages Berrien et Champ de Manœuvre 2018 - Action 5 : essais : 2018, travaux consolidation : 2019		
Budget	- Action 2 : environ 30 M€ - Action 3 : Spat - Action 4 : Spat		
Financement possible			
Indicateurs de suivi			
- Rendement des réseaux (par secteur après harmonisation des compétences 2019) - Projet abouti, consommations énergie par m3 produit et rendement hydraulique - Taux de production des petites ressources captages et le coût d'exploitation au m3 - Projet abouti et consommation énergie par m3 pompé. - Consommation annuelle de chaux, rendement hydraulique de l'usine.			
Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
35	Optimiser les performances énergétiques des systèmes d'assainissement		
Orientation	1 et 5	Thématique	Interne – Eau et assainissement
Contexte			
Depuis plusieurs années, une recherche permanente de solutions pour améliorer les performances environnementales est réalisée par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (réduire la consommation énergétique, diminution de la consommation de réactifs, réduction des infiltrations, amélioration des installations et du réseau, valorisation du biogaz, ...)			
Objectifs		Effets attendus	
- Réduire les consommations énergétiques et réaliser des économies d'énergie		- Diminution de la facture énergétique - Baisse de la consommation énergétique du réseau d'assainissement	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la réhabilitation et les mises en séparatif des réseaux d'assainissement - Poursuivre l'instrumentation des ouvrages (mesure des débits entrants step) - Réduire le transport pour l'évacuation des boues centrifugées de la STEP du Légué - Développer la valorisation du biogaz produit à la STEP du Légué. <p>Saint-Brieuc Armor Agglomération prendra la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire élargi à partir du 1^{er} janvier 2019 et pourra étendre ces actions aux autres équipements.</p>			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
Partenaires	Agence de l'Eau Loire Bretagne		
Calendrier	Dès 2018		
Budget			
Financement possible			
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'eau parasite par système d'assainissement - Taux d'équipement des mesures de débit entrant step - Nouveau marché de valorisation des boues en 2017 a permis de disposer de sites plus proches; indicateur distance moyenne en km des 5 sites retenus : 58 km. - Taux de valorisation du biogaz 			
Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
36	Réaliser un Plan de Déplacement Administration en impliquant les agents		
Orientation	1 et 5	Thématique	Interne - déplacements
Contexte			
<p>Au 1^{er} semestre 2006, la CABRI – Agglomération de Saint-Brieuc et le Conseil Général des Côtes d’Armor, respectivement engagés dans un Plan de Déplacements Urbains et un Agenda 21, ont lancé conjointement le Plan de Déplacements des Administrations (PDA) de l’hyper-centre de Saint-Brieuc en partenariat avec l’ensemble des administrations et services publics de ce secteur. Cette démarche a conduit à la signature d’une charte d’engagement des administrations partenaires en novembre 2008. Cette charte n’a pas abouti à de véritables plans d’actions pour faciliter les déplacements de leurs agents.</p> <p>Néanmoins, quelques actions ont été mises en place en 2009 pour les agents de l’Agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge à hauteur de 50% des frais de transports publics - Prise en charge de l’intégralité de l’abonnement TUB <p>Il s’avère aujourd’hui que plusieurs éléments poussent à élaborer un nouveau PDA, pour aller plus loin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création depuis le 1^{er} janvier 2017 de SBAA du fait de la fusion des 4 anciens EPCI ; - La mise en place d’une démarche de mutualisation des services avec la ville de Saint-Brieuc ; - Le déménagement de nombreux agents au centre inter administratif en avril 2018 ; - Le lancement de la révision du PDU ; - La mise en service programmée de la seconde tranche du BHNS TEO en septembre 2019. <p>Il est noté par ailleurs que l’article 51 de la loi N°2015-992 du 17 aout 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte précise que « à compter du 1^{er} janvier 2018, dans le périmètre d’un plan de déplacements urbains, toute entreprise regroupant au moins 100 travailleurs sur un même site doit élaborer un plan de mobilité pour améliorer la mobilité de son personnel, et encourager l’utilisation de transports collectifs et le recours au covoiturage ». Cette obligation, si elle n’incombe pour le moment qu’aux seules entreprises et non administrations entraîne un devoir d’exemplarité de la part de SBAA en tant qu’autorité organisatrice de la mobilité.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
- Réduire l’empreinte carbone des déplacements professionnels et des déplacements domicile-travail des agents		- Baisse des émissions de GES et des polluants atmosphériques - Baisse des consommations énergétiques et notamment fossiles	
Descriptif de l'Action			
<p>Elaborer un plan de déplacements d’administration en s’appuyant sur 3 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le diagnostic via notamment un questionnaire distribué aux agents permettant d’identifier les pratiques actuelles de déplacements et un état des lieux des offres de mobilité ; - L’élaboration de la stratégie et du plan d’actions mis en place (planning de mise en œuvre, coûts des différentes actions...) - L’évaluation et suivi du dispositif. <p>Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite s’appuyer sur Baie d’Armor Transports, qui a mis en place depuis 2013 un Conseil en mobilité, pour élaborer le PDA de manière concertée.</p> <p>Son élaboration a démarré au printemps 2018 pour 12 à 18 mois. Le comité technique a décidé de travailler dans un premier temps sur un PDA pour les agents du centre inter administratif. Il pourra se décliner dans les prochaines années sur d’autres bâtiments de l’agglomération (qui ont des problématiques différentes en termes de mobilités (horaires décalés, éloignement des lignes de bus,...))</p>			

Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération et
Partenaires	Les syndicats
Calendrier	Dès 2018
Budget	- Elaboration dans le cadre de la convention avec BAT - Les actions qui seront définies nécessiteront éventuellement une enveloppe budgétaire
Financement possible	Suivant les actions mises en place
Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agents participant au comité technique - Nombre d'agents ayant répondu au questionnaire - Kilométrage des véhicules de service - Nombre d'agents sollicitant une carte de bus 	

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
37	Mettre en place le suivi du parc auto tout en développant une stratégie de remplacement et les formations à l'éco-conduite		
Orientation	1 et 5	Thématique	Interne - déplacements
Contexte			
<p>Les transports sont l'un des principaux secteurs émetteurs de GES et consommateurs d'énergie sur le territoire. De nouvelles technologies apparaissent moins émettrices de GES et moins consommatrices comme l'amélioration de la performance énergétique des véhicules, les véhicules électriques, GNV, hydrogènes, etc. L'agglomération doit avoir un rôle pionnier en investissant dans ces nouvelles technologies pour son parc de véhicules afin d'inciter les entreprises et les habitants à faire de même.</p> <p>L'Etat des lieux Cit'ergie a soulevé, en place de la question de la motorisation du parc, un manque de suivi du parc des véhicules légers ne permettant pas la mise en place d'actions adéquates, ce point est aussi à améliorer.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître le parc de véhicules - Renouveler le parc de bus, de BOM et auto de l'agglomération - Développer l'éco-conduite 		<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des émissions de GES et des polluants atmosphériques - Baisse des consommations énergétiques fossiles - Augmentation du nombre de véhicules faibles émetteurs de GES dans le parc auto 	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Renouveler la flotte de bus du réseau TUB et des BOM, composée de véhicules diesels, dans une optique d'exemplarité de la collectivité. La réflexion est en cours sur le choix de la technologie (GNV, électrique, hybride) qui pourrait être mixte. Les changements de motorisations de l'ensemble de la flotte devraient s'opérer sur le long terme (selon le rythme du renouvellement : 2 bus et 2 BOM/an). - Renouveler le parc de véhicules léger de l'agglomération par des véhicules à faible émissions de CO2 pour répondre à minima aux exigences réglementaires. - Suivre le parc de véhicules légers (pour les bus et les BOM le suivi est déjà en place) afin de mieux connaître la flotte, de détecter rapidement les anomalies sur un véhicule, faire rouler en priorité les véhicules les plus performants : limiter la pollution et une meilleure durée de vie du véhicule. - Développer les formations à l'éco-conduite et mettre à disposition d'un guide de l'éco-conduite pour les utilisateurs de véhicules de l'agglomération. 			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomeration		
Partenaires	Baie d'Armor Transport, SDE22, gestionnaires de réseaux		
Calendrier	Renouvellement du parc auto et formation : dès 2018 Renouvellement du parc de bus et de BOM : dès 2020		
Budget	Bus : de 522 k€ à 630 k€		
Financement possible	Région : Accompagnement des acteurs des territoires à l'optimisation de leurs flottes, SDE suivant la technologie choisie, Etat, Ademe		
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de véhicules renouvelés par rapport au nombre total de véhicules - L'évolution de la consommation énergétique du parc de bus, de BOM et auto - Le nombre d'agents et de chauffeurs formés 			

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
38	Elaborer un plan média PCAET		
Orientation	6	Thématique	Interne - sensibilisation
Contexte			
<p>Le climat est l'affaire de tous et touche à notre quotidien : habiter, se chauffer, se déplacer, se nourrir, travailler, consommer,... Il impacte tous les habitants, qui voient des factures d'énergie augmentées, qui sont impactés par la pollution atmosphérique et qui demain devront s'adapter au réchauffement climatique (sécheresse, montée du niveau de la mer,...). Raison pour laquelle Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite informer et impliquer le plus grand nombre dans la construction et la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
- Informer et sensibiliser le plus grand nombre de citoyens pour qu'ils se sentent concernés et agissent dans leur quotidien		- Augmentation du nombre de citoyens présents aux évènements liés à la mise en œuvre du plan climat et investis dans leur quotidien	
Descriptif de l'Action			
<p>L'élaboration d'un plan média, comme pour un plan de communication passe par la définition des besoins, des objectifs et des cibles visées. Son but est d'informer les citoyens régulièrement et tout au long de l'année sur les temps forts, enjeux et actions du PCAET.</p> <p>Une fois que ces éléments sont définis avec le service pilote, la direction communication élabore un document récapitulatif qui permet de mettre en avant les supports, de planifier leur réalisation et leur diffusion.</p> <p>Le plan sera aussi décliné pour la communication interne.</p>			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
Partenaires			
Calendrier	Immédiat		
Budget			
Financement possible			
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Retombées presse - Retour des citoyens par mail, sur les réseaux sociaux ou lors d'évènements - Nombre de personnes se déplaçant aux évènements organisés 			

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
39	Impliquer les agents autour du PCAET et des éco-gestes		
Orientation	1 et 5	Thématique	Interne - sensibilisation
Contexte			
<p>Dans le cadre de l'Agenda 21, puis du PCET, des actions de sensibilisation au développement durable et aux bons gestes sont menées depuis 2008, notamment par le biais de l'intranet et dans le cadre du Printemps du développement durable. Les actions de sensibilisation mises en place portent sur des thématiques variées telles que le tri des déchets, les économies d'énergie, la qualité de l'air, l'installation d'un composteur.</p>			
<p>Un guide de l'éco-agent créé en 2011, a été transmis à tout le personnel de l'Agglomération. A travers 5 thématiques (énergie, déplacements, eau, déchets et bien être au travail), il propose aux agents des bons gestes pour réduire l'impact carbone de la collectivité. Ce guide a aussi été transmis aux élus. Plus récemment, des guides d'utilisateurs ont été transmis dans le cadre de l'entrée d'agents dans les bâtiments neufs performants, nécessitant une utilisation adaptée.</p>			
<p>Par ailleurs, l'accueil des nouveaux arrivants au sein de Saint-Brieuc Armor Agglomération est un moment fort dans la prise de poste de l'agent sur ses nouvelles missions. A ce titre, l'agglomération organise des journées d'accueil des nouveaux arrivants tous profils confondus permettant ainsi d'avoir une présentation synthétique de la collectivité et de ses principales caractéristiques (budget, politique RH, politiques prioritaires...). Ce temps de rencontre est complémentaire à l'accueil organisé au sein du service et de la direction qui doit faciliter l'intégration du nouvel arrivant et la compréhension de son environnement.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer et partager une culture commune interne à l'agglomération sur les thématiques Climat-Air-Energie - Proposer une sensibilisation de plus en plus pointue en fonction des besoins - Apporter les clés de compréhension de la collectivité dès l'arrivée de l'agent en favorisant son intégration 		<ul style="list-style-type: none"> - Des agents acteurs et ambassadeurs du PCAET 	
Descriptif de l'Action			
<p>Informier régulièrement et par divers biais de la mise en œuvre du PCAET et faire participer les agents au suivi et à l'évaluation du plan.</p>			
<p>Multiplier les actions de sensibilisation auprès des agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En diffusant régulièrement des fiches Eco-gestes sur l'intranet (tous les 2 mois) - En organisant une animation sur ces thèmes (tous les 4 mois) notamment autour des carrés potagers sur les questions environnementales et avec les bâtiments communautaires comme support pour les questions énergétiques. - En insistant sur la thématique de la mobilité (point faible du diagnostic Cit'ergie) (voir fiches 35 et 36) - En invitant les agents à participer au Printemps du Développement Durable (4 week-ends / an) - En réorganisant une formation DD à destination des agents (voir fiche 39) 			
<p>Lors des journées d'accueil organisées par la Direction mutualisée des Ressources humaines en direction des nouveaux arrivants, organiser un temps de sensibilisation afin de les informer des politiques et des actions principales mises en place sur les thématiques Climat –Air –Energie. Cette sensibilisation sera assurée par un agent d'un service porteur de ces politiques.</p>			
<p>Impliquer les élus sur des animations / sessions de sensibilisation (transition énergétique, mobilité durable,...)</p>			
Pilote / Maître d'ouvrage		Saint-Brieuc Armor Agglomération	

Partenaires	
Calendrier	2018 et chaque année. 2019 pour l'admission des nouveaux arrivants
Budget	0€ (0,2 ETP dédiés)
Financement possible	
Indicateurs de suivi	
- Nombre d'animations/an - Nombre d'agents présents aux animations - Nombre de journées d'accueil des nouveaux arrivants et nombre d'agents sensibilisé dans ce cadre	

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
40	Développer un parcours interne Climat –Air -Energie		
Orientation	1 et 5	Thématique	Interne - organisation
Contexte			
<p>La direction des ressources humaines de Saint-Brieuc Armor Agglomération accompagne ses agents dans leur parcours de formation afin de leur permettre une meilleure professionnalisation et le développement de leurs compétences tout au long de leur carrière. Dans les différents projets menés il ressort qu'il existe une réelle plus-value sur la réalisation des formations en interne qui se développent sur les dernières années, notamment avec la mise en place d'un tronc commun de connaissances (informatique, utilisation de logiciels internes...). Cette pratique décloisonne les services, les met en relation et valorise ainsi les compétences existantes au sein de la collectivité.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer et partager une culture commune interne à l'agglomération sur les thématiques Climat-Air-Energie. - Formaliser un parcours de formation permettant de sensibiliser les agents 		<ul style="list-style-type: none"> - Développement des interactions entre les agents des services et de la transversalité entre les directions et services - Meilleure compréhension des enjeux des différents services 	
Descriptif de l'Action			
<p>Dans le cadre des formations proposées au sein de Saint-Brieuc Armor Agglomération, un parcours interne sur les thématiques Climat-Air-Energie sera formalisé.</p> <p>Il sera réalisé sur la base des compétences internes des agents de l'agglomération permettant ainsi de favoriser les interactions entre les agents, la compréhension et la connaissance des enjeux des différentes politiques communautaires menées dans ces domaines. Les services ressources devront être identifiés (exemple : service habitat, service énergie et développement durable, service transport et déplacement...) et un fil conducteur de formation devra être défini.</p> <p>Ces formations compléteront les actions de sensibilisation des agents (voir fiche 39)</p>			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
Partenaires			
Calendrier	2019		
Budget	Pas de budget dédié. Du temps agent sera nécessaire.		
Financement possible			
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agents bénéficiant de ce parcours interne - Nombre d'agents contributeurs 			

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
41	Avoir une lecture climat-air-énergie des projets communautaires, notamment à travers le budget et ses outils		
Orientation	1 et 5	Thématique	Interne - organisation
Contexte			
<p>Saint-Brieuc Armor Agglomération se doit d'être exemplaire dans la lutte contre le changement climatique. En effet, si l'EPCI veut être en mesure d'engager une dynamique sur le territoire et d'emmener l'ensemble des acteurs sur la voie de la transition, il doit montrer son engagement réel et inconditionnel à travers son fonctionnement.</p> <p>L'évaluation des impacts environnementaux en amont des projets de l'agglomération est donc essentielle.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Informer les élus et aider à la décision - Prendre en compte du volet environnemental dans les projets d'investissement 		<ul style="list-style-type: none"> - exemplarité de l'EPCI 	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Dans un premier temps, il s'agit de passer par le budget pour avoir une lecture climat-air-énergie des projets en : <ul style="list-style-type: none"> - En inscrivant sur les fiches PPIF un système de « scoring » indiquant la qualité de l'investissement au regard des émissions de GES, consommation énergétique, consommation foncière et la destruction d'espaces naturels. - En prenant en compte notamment le coût global des projets. - En rajoutant au PPIF une fiche sur le développement des énergies renouvelables. - En donnant de la visibilité au budget PCAET via un traitement analytique du budget (le souhait étant de mettre en avant toutes les actions climat-air-énergie dans les divers budgets et imputations). - En présentant les analyses à l'organe délibérant. - Dans un second temps, la volonté est de pouvoir évaluer tous les projets communautaires, au-delà des gros projets inscrits dans le PPIF et le plus en amont possible afin de pouvoir réorienter ces derniers en cas d'opposition au PCAET. 			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomeration		
Partenaires			
Calendrier	Dès les prochaines inscriptions au PPI		
Budget	Personnel + études		
Financement possible			
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de fiche PPI ayant un « avis climat » - Nombre de projets communautaire ayant pris en compte l' « avis climat » 			

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
42	Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics et formaliser la politique d'achat durable		
Orientation	1, 2 et 5	Thématique	Interne - organisation
Contexte			
<p>L'agglomération doit être porteuse d'engagements environnementaux, l'inscription de clauses environnementale dans les marchés publics est un moyen d'y répondre.</p> <p>Depuis plusieurs années, des clauses environnementales sont intégrées dans plusieurs marchés de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Cela concerne entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le marché de produits d'entretien (produits éco-labellisés, papier hygiène et essuyage recyclé), - le marché de mobilier : les fournisseurs de mobilier relèvent d'une certification éco responsable ; les bureaux sont conçus de bois (FSC ou PEFC), - les vêtements de travail : les bleus et blouses sont tissés avec du coton équitable, - le marché impression adhésifs : encre et colle sans solvants. <p>Néanmoins, une marge de manœuvre existe par rapport au volume de marchés porté par l'Agglomération tous les ans. De plus, la politique d'achat n'est pas formalisée, ce qui implique un manque de cadre pour les services.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Définir le besoin en achat en prenant en compte les objectifs de développement durable - Développer l'utilisation des clauses environnementales - Définir les orientations et intentions générales de Saint Brieuc Armor Agglomération en matière d'achats et approvisionnements 		<ul style="list-style-type: none"> - Achats prenant en compte le coût global et environnemental - Achats plus vertueux - Intégration des objectifs de développement durable dans chaque acte d'achat 	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Dès que possible et lorsque lié à l'objet du marché : <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer aux cahiers des charges des clauses environnementales - Mettre en œuvre des critères de jugement des offres relatives à la performance environnementale - Faire adopter, par délibération de Saint Brieuc Armor Agglomération, la politique Achat de la Collectivité : <ul style="list-style-type: none"> - Enoncer les grandes composantes de cette politique, notamment en termes de développement durable - Conforter et renforcer le service Achat dans le rôle de pilotage de cette politique 			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomeration		
Partenaires	RGO (Réseau Grand Ouest commande publique et dd)		
Calendrier	Immédiat et 1 ^{er} semestre 2019 pour la politique d'achat		
Budget	0 €		
Financement possible			
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Rapport nombre de marchés comprenant des clauses de prise en compte des aspects environnementaux / nombre de marchés notifiés - Rapport nombre de marchés comprenant des critères de jugement des offres en lien avec les performances environnementales / nombre de marchés notifiés - Avancée de la délibération 			
Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
43	Poursuivre et multiplier les actions de sensibilisation au réchauffement climatique et à la transition énergétique pour les habitants et les scolaires		
Orientation	1, 3 et 6	Thématique	Sensibilisation et participation
Contexte			
<p>La consommation d'énergie par personne a été multipliée par 10 en 100 ans. D'autre part, si la consommation d'énergie fossile augmente de 2% par an, nous aurons épuisé toutes les réserves connues en 2050 et supposées en 2100.</p>			
<p>Dans un pays comme la France, près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre découle d'actes réalisés dans la sphère privée : chauffage domestique, déplacements, achats. La sensibilisation, l'information et l'éducation au développement durable sont des éléments essentiels pour favoriser la mobilisation mais surtout l'évolution des pratiques individuelles vers de simples éco-gestes.</p>			
<p>Saint-Brieuc Armor Agglomération organise depuis 2010 avec les communes, le Printemps du Développement Durable et, ponctuellement des conférences sur l'énergie et le climat (Jean Jouzel, Négawatt,...) en partenariat avec des partenaires locaux. En effet, de nombreuses associations (notamment l'ALEC) sont investies sur ces champs et développent des actions de sensibilisations.</p>			
<p>Plus globalement sur le champ de l'environnement, la Maison de la Baie et la Réserve Naturelle offrent de nombreuses animations, à noter notamment le nouvel espace du musée qui traite du lien entre la nature et l'Homme.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
- Participer à l'évolution des pratiques de tous vers la sobriété énergétique		<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation énergétique - Baisse des émissions de GES et des polluants 	
Descriptif de l'Action			
<p>- Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser un autre temps fort annuel de sensibilisation, à côté du Printemps du Développement Durable. L'organisation d'un cycle d'événements d'information et de mobilisation sur les grands enjeux climatiques et énergétiques, sous forme de projections de films, ciné-débats, conférences thématiques (pollutions lumineuses, pollution de l'air, précarité énergétique, ...), d'expositions photos, de sorties nature. - Amplifier le dispositif Eco-école sur le territoire et proposer aux écoles des actions de sensibilisation sur la thématique Energie / Climat (8 écoles pour commencer). <p>SBAA s'appuiera sur les associations du territoire pour développer ces animations : l'Abieg, Ecotone Nature, les Petits Débrouillard,... mais aussi sur les structures communautaires comme la Maison de la Baie et les Communes.</p> <p>- En parallèle l'Agglomération continuera à soutenir les actions de sensibilisation de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, acteur reconnu sur le territoire sur ces thématiques et qui organise régulièrement des ballades thermiques, des visites de chantiers, des forums,...</p> <p>- Déjà organisé en 2015, des sessions annuelles de Trak'O Watt (ou familles à énergie positive), pourront être mises en œuvre, tout comme les conversations carbonées.</p>			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération, ALEC		
Partenaires	Communes, Etablissements scolaires, Associations (ECOTONE Nature, ABIEG 22,...)		
Calendrier	Dès 2018		
Budget	8 000 €/an		

Financement possible**Indicateurs de suivi**

- Nombre d'animations organisées par an
- Nombre de participants par évènements
- Nombre d'écoles labellisées Eco-Ecole
- Fréquentation du PDD / réunions de concertation

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
44	Poursuivre la mise en place du Plan de Prévention Déchets		
Orientation	1 et 6	Thématique	Sensibilisation - participation
Contexte			
<p>En décembre 2009, Saint Briec Armor Agglomération s'est lancée dans la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets en bénéficiant d'un dispositif financier incitatif proposé par l'ADEME. Au travers d'une vingtaine d'actions, le plan ainsi mis en œuvre a permis de répondre à l'objectif réglementaire de réduction de la production d'ordures ménagères et assimilés (7% par habitant sur 5 ans).</p>			
<p>Depuis, le décret du 10 juin 2015 a rendu obligatoire, pour les collectivités territoriales responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés, la définition d'un « programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre ».</p>			
<p>Dans ce contexte et avec l'élargissement du territoire, Saint Briec Armor Agglomération doit élaborer et conduire un PLPDMA adapté à son territoire avec pour objectif principal la diminution de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010/2020 (<i>loi de transition énergétique</i>).</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Conduire un plan d'actions de prévention des déchets ménagers et assimilés - Mobiliser un réseau d'acteurs relais 		<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la production de déchets ménagers et assimilés 	
Descriptif de l'Action			
<p>Pour élaborer son PLPDMA, Saint Briec Armor Agglomération doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une équipe projet avec une personne dédiée - Créer une commission consultative d'élaboration et de suivi : CCES 			
<p>L'élaboration et la mise en œuvre se fera en plusieurs étapes :</p>			
<p>- Etape 1 Etablir le diagnostic du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fixer les objectifs du programme et des actions - Elaborer le plan d'action - Organiser la consultation du public et faire adopter le PLPDMA 			
<p>- Etape 2 Conduire le PLPDMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Piloter le programme d'actions, mobiliser les acteurs - Mettre en œuvre et suivre les actions du programme 			
<p>- Etape 3 Evaluer le PLPDMA et communiquer sur les résultats :</p>			
<p>En parallèle de l'élaboration de ce nouveau document, les nombreuses actions de prévention sur le terrain vont se poursuivre : promotion du compostage, animations autour du gaspillage alimentaire, organisation de la semaine de réduction des déchets, accompagnement aux éco-manifestations... De même l'accompagnement de porteurs de projet tels que l'association DISTRO, qui souhaite expérimenter le retour à la consigne des bouteilles en verre, va continuer.</p>			
<p>En Parallèle, l'Office de Tourisme souhaite développer des actions de recyclage et de lutte contre le gaspillage sur les différents évènements du territoire comme la mise en place de contenant recyclable dans le cadre de Rock'n Toques : développer le cashless pour l'achat des plats, rationaliser le comptage des plats et les stocks disponibles au cours de l'édition, utiliser des verres à vin recyclables, améliorer la nature des contenants utilisés, améliorer la logique de tri sélectif des déchets sur site.</p>			

Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération
Partenaires	Kerval, ADEME, Conseil Régional, Eco-organismes, Ormeo de Touraine
Calendrier	2019 – Diagnostic / 2020 à 2026 – Mise en œuvre du plan
Budget	A définir à la suite du diagnostic et suivant les actions retenues
Financement possible	

Indicateurs de suivi

- Suivi des tonnages collectés via les 3 flux en PAP (verre, autres emballages recyclables et papier, ordures ménagères résiduelles et assimilés), via le réseau de déchèteries

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
45	Développer la sensibilisation des usagers aux économies d'eau et à la préservation de l'environnement		
Orientation	1 et 6	Thématique	Sensibilisation et participation
Contexte			
<p>L'Etat des lieux Cit'ergie a préconisé l'amélioration de la sensibilisation des usagers aux économies d'eau. Parallèlement la DEA a constaté, notamment des réseaux d'assainissement trop souvent obstrués par des déchets (notamment lingettes) jetés dans les sanitaires.</p> <p>Il est donc nécessaire de développer l'information sur les économies d'eaux et les bonnes pratiques pour une bonne qualité de l'eau.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
- Informer un maximum d'usager des bonnes pratiques		- Diminution du nombre de m ³ consommés par habitant et réduction des rejets de déchets	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la sensibilisation des usagers : <ul style="list-style-type: none"> - Rédiger des articles réguliers sur les économies d'eau et la préservation de l'eau, des réseaux et des installations dans le magazine de l'agglomération et les bulletins communaux, - Mettre en œuvre le projet de rédaction d'une lettre inf'eau pratique à envoyer avec les contrats d'abonnement - Développer la sensibilisation sur le site internet - Encourager la récupération des eaux pluviales et la rétention à la parcelle 			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
Partenaires			
Calendrier	A définir		
Budget	A définir		
Financement possible			
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Le bilan RPQS - L'évolution de la consommation d'eau en moyenne par habitant 			
Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
46	Informer sur la qualité de l'air extérieur et intérieur		
Orientation	1 et 6	Thématique	Sensibilisation et participation
Contexte			
<p>La qualité de l'air sur Saint-Brieuc Armor Agglomération est 88% de l'année dans un état « bon à très bon » selon Air Breizh, néanmoins en 2016, les Côtes d'Armor ont connu 11 jours de dépassements des seuils de pollution de l'air.</p> <p>Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'air intérieur n'est pas moins pollué avec une pollution 5 à 10 fois supérieure que l'air extérieur selon l'observatoire de la qualité de l'air intérieur.</p> <p>Que ce soit l'air intérieur ou extérieur, ce sont des sujets encore peu connus du grand public, alors qu'il peut être confronté quotidiennement à la pollution et que cette dernière a des effets non négligeables sur la santé. Selon Santé Publique France, la pollution de l'air due aux particules fines est responsable de 48 000 décès en 2016 en France.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la prise de conscience sur ces thématiques - Réduire les problèmes de santé liés aux différents polluants - Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur 		<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure connaissance de la problématique - Changement de comportement dans les pratiques individuelles - Sur du long terme, une baisse des émissions - Réduction de l'exposition des personnes aux polluants intérieurs. 	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Pour la qualité de l'air extérieur : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en avant, faire connaître les outils de surveillance de la qualité de l'air (station de Balzac - Air Breizh) et des pollens (station sur l'Hôpital Y Le Foll – Capt'Air Bretagne). - Informer les habitants sur la pollution atmosphérique de fond en variant les supports (conférence, site internet, magazine et bulletins communaux,...) Insister sur la problématique de la mauvaise combustion du bois. - Travailler avec la Préfecture et les communes pour une meilleure diffusion des informations en cas de dépassement des seuils, notamment dans les écoles. - Poursuivre la gratuité des bus et l'arrêt des grosses chaufferies bois lors de dépassements de seuil (niveau 10). - Organiser une formation des élus et des personnes en charge des espaces verts de SBAA et des communes afin de connaître et améliorer la prise en compte des essences à planter et à éviter afin de réduire les risques d'allergie. - Pour la qualité de l'air intérieur : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser un temps d'information à destination des élus et des agents communaux sur la thématique et en lien avec la réglementation. - Organiser une conférence grand public sur l'impact de l'air intérieur sur la santé, les polluants et les alternatives 			
Pilote / Maître d'ouvrage		Saint-Brieuc Armor Agglomération, Air Breizh, Capt'Air Bretagne,	
Partenaires		les communes, la Préfecture, la Région	
Calendrier		Dès 2018	
Budget		20 000 €/an (partenariat avec Air Breizh et Capt'Air Bretagne et animations)	
Financement possible		Région et Etat dans le cadre du PRSE3	

Indicateurs de suivi

- Le nombre d'animations/formations/information réalisées par SBAA par an
- Le nombre de communes ayant diffusé l'information lors de dépassement de seuils
- Les nombres de personnes recevant les bulletins polliniques et les indices de qualité de l'air

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

N°	Nom Action		
47	Mettre en place l'animation territoriale et la participation citoyenne autour du plan climat		
Orientation	6	Thématique	Sensibilisation et participation
Contexte			
<p>La démarche PCAET portée par l'Agglomération nécessite d'être menée avec les différents partenaires (institutionnels, associatifs, économiques, ...). Certains de ces partenaires et plusieurs citoyens se sont déjà investis dans la phase d'élaboration du plan, en étant présents aux réunions de concertation, lors des comités techniques ou en remplissant un cahier d'acteurs du Plan Climat.</p>			
<p>Le choix de gouvernance du Plan Climat qui a été fait par les élus de Saint-Brieuc Armor Agglomération est de renforcer ces partenariats et la participation citoyenne lors des phases de mise en œuvre et de suivi du programme d'actions, dans le cadre d'une animation territoriale large et impliquante.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les actions du PCAET à l'ensemble des partenaires et de la population - Faire participer les acteurs durant toute la durée de la démarche PCAET - Développer un PCAET plus performant avec l'apport de connaissances et de l'investissement des acteurs 		<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure prise de conscience des enjeux climat-air-énergie par la population - Cohérence du PCAET prenant en compte l'ensemble des enjeux du territoire 	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - Tout au long de la démarche PCAET, les différentes actions seront précisées et mises en œuvre avec les différents partenaires et acteurs concernés afin qu'elles répondent au mieux aux différents enjeux du PCAET. De plus, de nouveaux partenaires et nouvelles actions pourront à tout moment venir enrichir le programme d'actions. - Le comité technique partenarial continuera à se réunir trois fois par an et un forum de la transition énergétique et climatique sera organisé une fois par an en invitant les partenaires au-delà du comité technique partenariat, ainsi que les citoyens intéressés. Ce forum sera l'occasion de mettre en avant les initiatives du territoire et de faire le bilan annuel du plan climat. - A côté de ces rendez-vous formels, l'animation territoriale passera par des rdv spécifiques avec les partenaires, par des rencontres conviviales et une invitation des parties prenantes du Plan Climat à assister aux animations et conférences organisées par l'Agglomération et les autres acteurs de la sensibilisation sur le territoire. - La mobilisation des partenaires sera formalisée et mise en avant par la signature d'une charte d'engagement. - Un travail sera mené pour améliorer la représentativité des habitants mobilisés jusqu'alors. - Une animation particulière sera mise en place pour les communes dont l'implication autour du PCAET est essentielle et qui sont le relai privilégié auprès des habitants. 			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
Partenaires	Les partenaires et citoyens ayant participé à l'élaboration du PCAET et tous ceux qui souhaitent s'y investir		
Calendrier	Dès le second semestre 2018		
Budget	0,5 ETP		
Financement possible	Le contrat d'objectifs territoriaux énergies climat de l'Ademe		
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'animations par an et le nombre de personnes présentes - L'application des conclusions de l'animation territoriale dans le PCAET 			

Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

Envoyé en préfecture le 01/10/2019

Reçu en préfecture le 01/10/2019

Affiché le

ID : 022-200069409-20190926-DB_188_2019-DE

N°	Nom Action		
48	Suivre et évaluer le PCAET avec les parties prenantes		
Orientation	5 et 6	Thématique	Sensibilisation et participation
Contexte			
<p>Le Plan Climat Air Energie étant territorial, les actions mises en œuvre pour répondre aux objectifs sont pilotées par l'Agglomération avec, ou par d'autres acteurs. D'autres parts, de nombreuses structures sont partenaires des actions.</p> <p>De ce fait, et en cohérence avec les choix faits en matière d'animation territoriale, le suivi et l'évaluation sera réalisé avec l'ensemble des parties prenantes et en toute transparence.</p>			
Objectifs		Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les actions du PCAET, leur niveau d'avancement et leurs impacts à l'ensemble des partenaires et de la population - Pouvoir justifier de la trajectoire du territoire et à terme de l'atteinte des objectifs 		<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une culture commune 	
Descriptif de l'Action			
<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des fiches actions possèdent des indicateurs de suivi permettant d'apprécier l'état d'avancement des projets. Chaque année, il sera demandé au(x) pilote(s) de les renseigner. - D'autre part, les objectifs fixés pour le territoire en termes de réduction des gaz à effet de serre, des polluants atmosphériques et des consommations d'énergie entre autres, l'ont été en fonction des résultats du diagnostic. Pour évaluer l'atteinte des objectifs les données du diagnostic seront mises à jour. - Cet état d'avancement sera présenté annuellement aux parties prenantes pour recueillir leurs avis et ressentis et pouvoir ainsi compléter le bilan quantitatif par une analyse qualitative. - Les actions répondants à la démarche Cit'ergie bénéficieront d'un suivi spécifique. Permettant de mesurer la note attribuée à l'Agglomération en fonction du référentiel. - Le suivi évaluation prendra enfin en compte les nouvelles actions, ajoutées en cours de programme, pour s'assurer l'atteinte des objectifs. 			
Pilote / Maître d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération		
Partenaires	Les partenaires et citoyens ayant participé à l'élaboration du PCAET et tous ceux qui souhaitent s'y investir		
Calendrier	à chaque fin d'année		
Budget	Intégré dans le temps consacré à l'animation territoriales		
Financement possible	Le contrat d'objectifs territoriaux énergies climat de l'Ademe		
Indicateurs de suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de réunions organisées sur le suivi/évaluation - Le nombre d'indicateurs renseignés - Trajectoire vers l'atteinte des objectifs chiffrés 			
Impact GES	1	2	3
Impacts énergie	1	2	3
Impact Qualité de l'air	1	2	3

**Annexe au Programme d'actions
Mesures d'évitements, de réductions ou de compensations**

Des nombreuses mesures d'évitements, de réductions ou de compensations issues de l'évaluation environnementale et stratégique du PCAET étant redondantes à plusieurs fiches du PCAET, et afin de ne pas alourdir le plan d'actions, ces mesures ont été rassemblées par thématiques dans cette annexe.

L'objectif de cette annexe est qu'elle soit utilisée comme une « check liste » en amont de la conception de chaque projet issu du PCAET, ou plus largement des projets portés par Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Mesures concernant l'aménagement
Valoriser avant toute nouvelle urbanisation, le foncier en friche (les identifier dans les SCOT et les PLU)
Limiter les projets en extension urbaine
Etudier chacun des nouveaux aménagements souhaitant s'implanter au regard du risque de contamination des milieux naturels qu'il génère
Promouvoir l'économie-circulaire et le recyclage dans le cadre des projets d'aménagement
Intégrer autant que possible des espaces de végétalisation au sein des secteurs de projets
Mettre en cohérence les politiques d'urbanisation et des mobilités
Etudier les incidences des projets sur l'environnement, la qualité des sols et de l'eau
Proposer des aménagements bien intégrés dans le paysage en privilégiant des matériaux étanches pour limiter l'infiltration directe des polluants
Mettre en œuvre des projets de développement urbain qui tiennent compte des nuisances sonores dans le choix de la programmation
Etudier l'utilisation de revêtements peu bruyants permettant un gain acoustique de l'ordre de 3 à 5 dB(A) par rapport à un revêtement traditionnel en bon état
Tenir compte de la présence, sur ou à proximité du site, de corridors écologiques ou de réservoirs de biodiversité
Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les projets (mise en place de noue paysagère ou de bassin de rétention végétalisé)
Réaliser des passages à faune (dont de la petite faune) en nombre suffisant et avec des dimensions adaptées
Mettre en place une végétation spécifique le long des voies (essences locales) permettant, d'une part, de créer un corridor écologique pour les espèces, et, d'autre part, d'assurer un traitement qualitatif de l'infrastructure pour une meilleure insertion
Restaurer ou reconstituer des milieux similaires aux milieux détruits (mares et prairies humides, pelouses calcicoles) lors de la réalisation des projets
Porter une attention particulière aux modalités de mise en œuvre et à l'insertion paysagère des nouvelles infrastructures
Adapter l'aménagement et l'entretien des espaces publics
Prendre en compte les pollutions de l'air auxquelles est exposé le territoire dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement afin de maîtriser l'exposition des nouvelles populations accueillies
Intégrer la question du bruit dans le choix d'implantation de nouvelles zones d'habitat
Etudier les incidences des projets sur l'environnement, la qualité des sols et de l'eau
Laisser des espaces de respiration et promouvoir la végétalisation au sein des secteurs de projets pour conserver les éléments de TVB et la biodiversité
Mettre en cohérence l'aménagement du territoire et les actions climat-air-énergie
Vérifier la présence d'espèces présentant un intérêt écologique majeur
Mettre en place une végétation et bassins d'eau spécifiques au sein des nouveaux projets d'aménagement (logements, zones d'activités) pour limiter les îlots de chaleur et la vulnérabilité de la population au changement climatique
Réaliser des passages à faune (dont de la petite faune) en nombre suffisant et avec des dimensions adaptées dans le cadre des nouveaux projets
Restaurer ou reconstituer des milieux similaires aux milieux détruits (mares et prairies humides, pelouses calcicoles) lors de la réalisation des projets
Mener une étude hydraulique en cas d'atteinte à des corridors aquatiques, afin d'adapter au mieux les ouvrages à concevoir
Compenser la surface boisée impactée (défrichée) par le reboisement de parcelles appartenant à la même unité forestière ou permettant de renforcer des corridors écologiques forestiers
Traiter de façon qualitative les aménagements et les espaces publics dans le cadre de projets
Préserver les vues remarquables identifiées autant que possible dans la conception des aménagements

Respecter les lignes de forces du paysage dans la conception des aménagements

Prendre en compte le patrimoine à proximité et les périmètres de protection de des futurs aménagements

Mesures concernant les constructions/réhabilitations

Imposer une isolation phonique des établissements sensibles à proximité des secteurs aux trafics importants

Etudier les covisibilités entre les nouvelles constructions et infrastructures et le patrimoine existant

Valoriser l'utilisation de matériaux biosourcés ou recyclés

Porter une attention particulière aux modalités de mise en œuvre et à l'insertion paysagère des nouvelles constructions et des nouveaux aménagements au cours des études opérationnelles

Planter les nouvelles constructions au regard des pollutions atmosphériques et à leur proximité avec un arrêt de transport en commun

Promouvoir les installations d'énergies renouvelables au sein des bâtiments ou en toiture

Mesures concernant les chantiers

Promouvoir les chartes « chantiers verts » permettant de limiter les risques et les nuisances en phase travaux

Limiter la circulation des engins sur les chantiers

Inciter à l'utilisation de véhicules propres et aux engins, moins émetteurs de nuisances sonores et olfactives pour l'ensemble des travaux.

Inciter à l'utilisation de véhicules propres et aux engins, moins énergivores

Réaliser, en aval des secteurs de chantier, des aménagements de protection des exutoires (zones de stockages, fossés, bottes de paille)

Mettre en place des aires de stockage des hydrocarbures et autres produits polluants et/ou dangereux qui seront imperméabilisés, abrités de la pluie et équipés de dispositifs de rétention

Mettre en place une gestion durable des déchets de chantier

Protéger la population des pollutions de l'air durant la phase travaux

Mesures concernant les déplacements

Développer les pratiques de l'éco-conduite pour les utilisateurs de véhicules de l'agglomération

Sensibiliser les populations aux nouvelles formes de mobilité (co-voiturage, autopartage...)

Réduire les empreintes carbone des déplacements professionnels et des déplacements domicile-travail des agents de l'agglomération

Inciter aux véhicules propres, moins générateurs de nuisances sonores

Favoriser l'achat de véhicules utilisant des énergies alternatives aux énergies fossiles (GNV, électrique, hybride)

Valorisation des modes déplacements actifs

Développer les motorisations alternatives aux énergies fossiles

Développer une offre de mobilité alternative à faible impact sur la qualité de l'air

Maîtriser l'exposition des personnes aux émissions de polluants, notamment les plus vulnérables, aux abords des nouveaux axes de mobilité, et dans les secteurs de densification urbaine (localisation adaptée des équipements sensibles,

Promouvoir les modes alternatifs à l'automobile et les modes doux pacifiés pour la faune et la flore et pour valoriser les paysages et le patrimoine territorial

Favoriser le développement de la mobilité électrique par l'installation de panneaux solaires photovoltaïque

Mesures concernant les énergies renouvelables

Eviter l'aménagement d'énergies renouvelables pouvant engendrer des nuisances à proximité des zones d'habitation

Mettre en place une gestion durable de la ressource de bois

Promouvoir une gestion durable de la filière bois